

Période 2016-2026  
Version abrégée (1.0)

# Plan de Gestion Natura 2000

LU0001016 «Herborn – Bois de Herborn / Echternach – Haard»  
LU0001021 «Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen»  
LU0002016 «Région de Mompach, Manternach, Bech et Osweiler»



© Raymond GLODEN



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



# Préambule

« Le but principal [du réseau Natura 2000] est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences écologiques, économiques, sociales, culturelles et régionales. [II] contribue à l'objectif général d'un développement durable ; le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines » (préambule de la Directive Habitats)

## Deux sites, un plan de gestion

Dans la suite du plan de gestion, on ne distinguera plus entre les 3 sites LU0001016 (Herborn - Bois de Herborn / Echternach - Haard), LU0001021 (Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen) et LU0002016 (Région de Mompach, Manternach, Bech et Osweiler). Les trois zones se recouvrent en grande partie, c'est surtout la zone Oiseaux qui recouvre les deux sites « Habitat ». Le plan de gestion des 3 zones LU0001016, LU0002032 et LU0002016 a une durée de 10 ans (2016-2026), afin de permettre la mise en œuvre réaliste des objectifs opérationnels. Le cas échéant, sa portée sera prolongée d'une durée de 5 ans, respectivement, en cas de besoin, il pourra être révisé anticipativement si l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces l'exige.

Code	Nom	Type	ha	% total
LU0001016	Herborn - Bois de Herborn / Echternach - Haard	ZSC	1178,36	21,08%
LU0001016	Site ponctuel à Herborn (Chauves-souris)	ZSC	/	/
LU0001011	Site ponctuel à Bech (Chauves-souris)	ZSC	/	/
LU0001011	Site ponctuel à Lauterborn (Chauves-souris)	ZSC	/	/
LU0001021	Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen	ZSC	195,79	3,50%
LU0002016	Région de Mompach, Manternach, Bech et Osweiler	ZPS	4962,77	88,77%
<b>Total</b>			<b>5590,54</b>	

## Acteurs principaux concernés

Acteurs concernés		Téléphone	Surface site concernée
<b>Administration de la nature et des forêts</b>	Service de la nature	40 22 01 - 1	100%
	Arrondissement Est	750188-1	43,5%
	) Triage Biver	71000826	14,5%
	) Triage Manternach	26716721	29%
	Arrondissement Centre-Est	803372-1	56,5%
	) Triage Rosport-Mompach	727941	40%
	) Triage Marscherwald	26784710	5,5%

	) Triage Echternach	72922237	11%
Administration Gestion de l'eau	Division de l'hydrologie: Service régional Sud	24556-201	
	Division de l'hydrologie: Service régional Nord	24556-600	
Commune	Manternach	71 01 72-21	35%
	Rosport-Mompach	73 00 66 - 1	41%
	Echternach	72 92 22 - 1	11%
	Mertert	74 00 16 - 1	7%
	Bech	79 01 68 - 1	5%
	Biwer	71 00 08 - 1	1%
Station biologique	Station biologique Mellerdall	26 87 82 91 - 41	x%
	Station biologique SIAS	34 94 10 - 25	x%
Lots de chasse	229, 397, 384, 382, 381, 379, 247, 248		

## Réserves naturelles existantes

Code RN	Nom	Date de classement	Surface (ha)	% Site
RD35	Hierberbësch	2010	206	4%
RF 09	Mertert/Manternach –Manternacher Fiels	2012	135	2%

## Validité des Aménagements forestiers

Forêt communale/ domaniale	Validité
Forêt communale de Manternach	01/01/2012-31/12/2021
Forêt domaniale Givenich	01/01/2015-31/12/2024
Forêt domaniale Manternach	01/01/2014-31/12/2023
Forêt communale Echternach	01/01/2012-31/12/2021
Forêt domaniale Echternach	pas d'aménagement
Forêt communale Mompach	01/01/2016-31/12/2025

## 1. Description du site

Dans la partie Nord de la zone affleurent les couches de marnes à pseudomorphoses de sel du Keuper moyen, composées de marnes bariolées et marnes bariolées argileuses alors que dans la partie Sud affleurent les couches à entroques du Muschelkalk supérieur, surmontées des couches à cératites, et localement, sur le sommet des plateaux, par les marnes du Keuper inférieur. Le Nord de la zone est marqué par des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes. Au Sud de la zone prédominent des sols argilo-caillouteux à charge dolomitique, non gleyifiés, à horizon B structural. Localement, des sols sablo-limoneux et limoneux, non gleyifiés à modérément gleyifiés sont présents.

Type	Nom	% site
km	Keuper gypsifère	43%
mo	Muschelkalk supérieur, "Hauptmuschelkalk"	19%
ku	Keuper inférieur du Groupe de la Lettenkohle	19%
li2	Hettangien supérieur du Lias inférieur, faciès sableux	8%
a	Fonds alluviaux	5%
ad	Eboulis de pentes	2%
km2s	Keuper	1%
li1	Hettangien inférieur du Lias inférieur, faciès lorrain	1%
ko	Rhétien	1%
dt	Dépôts Pléistocène	1%
li3 - li4	Sinémurien inférieur et Lotharingien du Lias inférieur	1%

**Une analyse de l'occupation du sol** (sur base de l'OBS 2007) montre que le site est caractérisé par une mosaïque de prairies permanentes (40%), de forêts (principalement feuillues) (25%) et de labours et prairies temporaires (24%). Les vergers à hautes tiges occupent plus de 150 ha dont 90 ha ont été cartographiés dans le cadre du cadastre des biotopes comme biotope à protéger. Les vergers constituent 3% du site, ce qui n'est pas négligeable: 190 ha.

Occupation biophysique du sol (2007)	Surface (ha)	%
Prairies permanentes*	2136,6	41,4%
Futaie feuillue	1372,9	24,5%
Labours (1072 ha) et Prairie temporaires (239,5 ha)*	1311,7	23,5%
Terres agricoles, cultures annuelles	1140,0	20,3%
Régénération naturelle, culture forestière d'essences non définies	206,1	3,7%
Forêt résineuse	190,3	3,4%
Verger	166,2	3,0%
Territoire artificialisés	101,8	1,8%
Buissons, prébois	75,4	1,3%
Forêt mélangée	61,5	1,1%
Taillis de chêne	37,5	0,7%
Surfaces rudéralisées et friches en zone rurale	10,6	0,2%
Roselière, Magnocariçaie et Bas marais	7,7	0,1%
Autres	7,1	0,1%
<b>Total</b>	<b>5590,54</b>	<b>100,0%</b>

\*Les surfaces des terres agricoles viennent du Service d'Economie Rural (2015) et sont plus précises et actuelles que les données de l'OBS et la remplacent par conséquent ici.

Au **niveau des rapports de propriété (public/privé)**, près de 1700 ha soit 30% du site font partie du cadastre public. Il s'agit toutefois à 90% de forêts domaniales ou communales. 430 ha des forêts sont privées, soit environ 20% de toutes les forêts du site.

			ha	% Site	% Artific.	% Ouvert	% Fermé
<b>Total Site</b>			<b>5590,6</b>	<b>100%</b>	<b>2%</b>	<b>63%</b>	<b>35%</b>
<b>Privée</b>			<b>3920,2</b>	<b>70%</b>	<b>1%</b>	<b>87%</b>	<b>11%</b>
<i>- dont terrains Fondation natur&amp;emwelt</i>			7,6	0%	6%	70%	24%
<b>Cadastre public</b>	Etat		113,1	2%	4%	16%	81%
	Communes	Rosport-Mompach	690,1	12%	4%	4%	95%
		Mertert	87,8	2%	3%	14%	83%
		Manternach	329,9	6%	6%	7%	86%
		Grevenmacher	0,4	0%		0%	100%
		Echternach	437,2	8%	2%	8%	90%
		Biwer	1,0	0%		92%	8%
		Bech	0,9	0%	59%	41%	
	Syndicats		10,2	0%	24%	57%	19%
<b>Total Cadastre public</b>			<b>5590,6</b>	<b>30%</b>	<b>3%</b>	<b>7%</b>	<b>90%</b>

## 2. Enjeux économiques, sociaux et culturels du site

Le site est situé entre les villes d'Echternach et Grevenmacher, c'est-à-dire la vallée de la Sûre au nord et la Moselle au sud. Il est aussi encadré par les grandes voies de communications que sont la N11 au nord et la N1 avec l'autoroute A1 au sud.

Dans les localités à caractère rural, il y a peu d'entreprises. Toutefois, on y trouve encore une entreprise de transformation du bois ou des cidreries et des distilleries. A Givenich, un centre pénitentiaire semi-ouvert occupe un endroit plus isolé, tandis qu'un centre pour personnes âgées borde le village de Berbourg.

La vallée de la Syre se présente différemment. La ligne ferroviaire Luxembourg-Wasserbillig (Trier) qui la traverse a historiquement favorisé le développement de Manternach. L'étroitesse de la vallée a cependant limité l'implantation des entreprises et tous les anciens moulins ont cessés leurs activités. L'unique zone industrielle est située à hauteur de la Fausemillen.

Les paysages pittoresques de la vallée autour de la Manternacher Fiels sont d'un grand intérêt touristique (Sentier de randonnée labellisé Premium). Le centre d'accueil de l'administration de la nature et des forêts "A Wiewesch" Manternach informe les visiteurs sur la zone Natura 2000 et offre des activités supplémentaires.

## **ANALYSE SOMMAIRE DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL EN FORÊT**

Les zones visées sont situées dans une région des plus peuplées depuis la nuit des temps. La densité du tissu des habitats et des nécropoles est haute.

La Préhistoire est présente par plusieurs sites importants, faisant présager, par le nombre de découvertes fortuites d'éléments épars que d'autres points forts sont certains.

La Protohistoire est d'abord représentée par un nombre considérable de nécropoles tumulaires, au nombre de tertres parfois élevé (jusqu'à 60 tombes visibles). Un lien avec un habitat celte ne peut pas encore être établi, mais les établissements gallo-romains connus et à découvrir ont souvent des antécédents remontant à l'Âge du Fer.

L'époque gallo-romaine compte quelques domaines agricoles majeurs avec leurs dépendances et des fermes d'envergure moyenne. Important dans ce contexte non seulement les substructions des bâtiments eux-mêmes, mais aussi les ensembles de structures de cultures, les voies, les limites principales, reliques du cadastre romain. Les grands massifs forestiers des trois zones n'ayant pas encore fait l'objet d'une prospection-inventaire systématique et approfondie, des surprises sont prévisibles.

Le Moyen Âge comprend l'ermitage du Jokesbiere près de Bech avec lieu de marché.

Mais il y a aussi le petit patrimoine, telles les aires de charbonniers, les bornes et fossés/talus de limite, les mardelles qui sont avant tout des éléments archéologiques (!) et protégés comme tels, les arborglyphes, les vestiges de cultures anciennes, les carrières et mines et les reliques des Guerres Mondiales entre autres. Les forêts comportent en outre de nombreuses structures inexplicables, évidemment anthropiques, souvent mineures, sous protection comme les grands sites.

Tous les sites connus, mais aussi les éléments inconnus découverts fortuitement sont protégés en vertu des lois sur le patrimoine. La forêt étant un conservatoire privilégié de vestiges de toutes époques, chaque intervention doit avoir lieu avec réserve et prudence.

Les agents informés pour des raisons professionnelles ou autres de la présence de vestiges archéologiques connus ou de secteurs à potentiel archéologique, sont strictement tenus au secret pour éviter les pillages et destructions du patrimoine archéologique et culturel.

Dans le doute, devant tout phénomène posant question, le recours aux agents compétents du Centre National de Recherche Archéologique (CNRA) et à l'agent en charge du Patrimoine historique et culturel en forêt de l'ANF est un réflexe incontournable.

### 3. Évaluation des habitats et espèces

#### 3.1 Les cours d'eau

##### ) Qualité de l'eau

Stations de mesure	Parameter				
	Macrophytes	Macroinvertébrés	Poissons	Physico-chimiques	Etat écologique
I-2.1 Syr	moyen	moyen	bien	moyen	moyen
I-2.2 Schlammbaach	moyen	bien	bien	moyen	moyen
I-2.3 Wuelbertsbaach	moyen	bien	moyen	moyen	moyen
II-1.b Sauer	bien	bien	bien	moyen	moyen
II-2.3 Aleferbaach	moyen	moyen	-	moyen	moyen
II-3 Lauterburerbaach	moyen	moyen	-	bien	moyen

##### ) Evaluation globale de l'hydromorphologie des cours d'eau du site (Gewässergütekartierung)

Code	Etat	Longueur (m)	%
0	pas de données	1713	5%
1	très bon	1500	5%
2	bon	6093	20%
3	moyen	6669	21%
4	insatisfaisant	13469	43%
5	mauvais	1747	6%
Total		31191	

##### ) Evaluation détaillée de l'hydromorphologie des cours d'eau du site :

Code	Classe	Fond	Berge gauche	Berge droite	Berges total	Bord/ rive gauche	Bord/ rive droite	Bord/rive total	Total
0	Pas de données	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%
1	Pas modifié	4%	1%	2%	2%	3%	7%	5%	1%
2	Peu modifié	10%	20%	17%	18%	5%	5%	5%	5%
3	Moyennement modifiée	22%	17%	20%	18%	5%	7%	6%	21%
4	significativement modifiée	17%	8%	7%	8%	6%	5%	5%	16%
5	fortement modifié	31%	31%	27%	29%	22%	25%	24%	37%
6	très fortement modifiée	7%	11%	14%	13%	53%	44%	<b>48%</b>	11%
7	complètement modifiée	3%	7%	6%	6%	0%	1%	1%	3%

### 3.2. Habitats communautaires et biotopes nationaux (état 2016)

Habitat		Surface (ha)	État de conservation			Tendance		Biodiv	Propriétaire
Code	Nom		A	B	C	site	LU		Publique +Hfn
3150	Eaux eutrophes avec végétation de type Magnopotamion ou Hydrocharition	0,02		100%			U2	x	
3260	Cours d'eau avec végétation de Ranunculion fluitantis	/	Evaluation 2018/2019			X	U2	X	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières	0,5		100%		→	U1	x	
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	1 (n)		100%			U2	x	
91E0*	Forêt alluviale, Aulnaie marécageuse	8,24		87%	13%	↗	U2	x	
BK04	Magnocaritaie (Magnocaricion)	1,27	46,5%	53,5%		→		7% 20%	
BK05	Sources	65 (n)	17%	62%	21%	→			
BK06	Roselières	10,87	94%	6%		↗		3% 59%	
BK08	Eaux stagnantes	2,5	53,3%	39,9%	6,8%	→			
BK10	Calthion	1,36	84,8%	15,2%		↘		13%	
BK11	Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laeches	9,2	28,3%	40%	31,7%	↘			
BK12	Cours d'eau permanent ( <i>seulement cartographié dans les forêts !</i> )	9,6	28,8%	70,7%	0,5%				
5130	Formations à Juniperus (Juniperus communis)	1,41	100%			→	U2	65%	
6210*	Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires (Festuco-Brometalia)	4,00		50,3%	49,7%	→	U2	11% 34%	
6410	Prairies à Molinie	0,09			100%	↘	U2	96%	
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	107,1	44,7%	55,3%		↘	U2	27% 4%	
BK09	Vergers	94,64	36%	42%	22%	→	↘		
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2,47	75%	20%	5%	→	FV	x	
8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	0,267		36,5%	63,5%		FV	x	
9110	Hêtraie à Luzule blanchâtre	163,72	92%	8%		→	FV	x	
9130	Hêtraie à Asperule et Mélisque uniflore	656,8	75,5%	24%	0,5%	→	FV	x	
9160	Chênaie pédonculée	50,81	32,4%	67,6%		→	U1	x	
9180*	Forêt de ravin	25,93	51,6%	48,4%		→	U1	x	
BK13	Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues	747,6	63,9%	26,6%	9,5%				
BK15	Lisière structurée	6	20,5%	79,5%					

BK16	Bosquet	9,8	41%	44%	15%				
BK17	Broussailles	27,1	80,7%	14,3%	5%				

A : très bon ; B : bon à moyen ; C : médiocre à mauvais

FV : favorable ; U1 : non favorable inadéquat ; U2 : non favorable mauvais ; XX : inconnu

« \* » signifie habitat prioritaire

*Les données concernant les surfaces et l'état de conservation des habitats européens et biotopes nationaux sont issues du cadastre des biotopes du milieu ouvert (2007-2012) ainsi que de la cartographie des biotopes forestiers (2016).*

*La cartographie des herbages sensibles (Grünlandkartierung) indique des prairies qui ont un certain potentiel pour former des biotopes ou habitats. On peut les considérer comme des habitats potentiels et dégradés d'un point de vue botanique. Sur le site il y a 389 ha de prairies reprises dans cette cartographie. Une partie pourrait, par des mesures d'extensification appropriées, être convertie p.ex. en prairies maigres de fauche 6510.*

	Surface	% du milieu ouvert du site	Contrats biodiversité	Publique	HfN
Biotopes du milieu ouvert	136 ha	3,8%	23%	9%	2%
<b>Herbages (Grünlandkartierung (hors biotopes))</b>	<b>389ha</b>	<b>11%</b>	<b>7%</b>	<b>4%</b>	<b>0%</b>
) Bewertung 1	8,5 ha		23%	4%	
) Bewertung 2	93,9 ha		14%	6%	
) Bewertung 3	184,4 ha		4%	5%	
) Bewertung 4	102,1 ha		3%	4%	

## 3.2 Espèces (état 2016)

Espèces		FFH Ann. II	FFH Ann. IV	FFH Ann. V	VRL Ann. 1	VRL Art. 4.2	Plan d'action	PAF Lux.	LR Lux. <sup>1</sup>	Etat de conservation <sup>2</sup>	Tendance site <sup>3</sup>	Tendance LU <sup>4</sup>
français	allemand											
Chabot	Groppe	X						X		présent	→	FV
Hibou des marais	Sumpfohreule				X					0-1i, hivernant rare	n.c	n.c
Bruant des Roseaux	Rohrammer								NT			U1
Bécassine des marais	Bekassine					X		X	EX	8-15i	↘	U2
Martin pêcheur	Eisvogel				X			X	NT	4-6c	→	U1
Balbusard pêcheur	Fischadler				X					0-2 i, migrateur, recherche de nourriture sur le site		FV
Busard des roseaux	Rohrweihe				X				II	1-6 i, migrateur,	n.c.	U1
Râle d'eau	Wasserralle					X		X	NT	0	↘	U1
Tarier des prés	Braunkehlchen					X		X	EX	0c	↘	U2
Vanneau huppé	Kiebitz					X	X	X	CR	10-600i	↘	U2
Tourterelle des bois	Turteltaube					X		X	EN	2-5c	↘	U2
Pluvier doré	Goldregenpfeifer				X	X						FV
Rousserolle effarvate	Teichrohrsänger					X		X	NT	1-4 c	↘	U1
Pic cendré	Grauspecht				X				NT	2-4c	↗	U1
Bergeronnette printanière	Wiesenschafstelze					X		X	EN	1-4c	↘	U2
Grand Cuivré	Großer Feuerfalter	X						X	NT	10 sites	→	FV
Grande Aigrette	Silberreiher									hivernant	↗	FV
Vespertilion à oreilles échancrées	Wimperfledermaus	X	X				X	X	CR	Présent, chasse e.a. dans des étalles (colonie pas encore localisée)	→	U1
Pipit farlouse	Wiesenpieper					X		X	CR	0	↘	U2
Chouette chevêche	Steinkauz							X	EN	0-1c	↘	U2
Pie-grièche écorcheur	Neuntöter				X			X	NT	20-30c	↘	U1
Pie-grièche grise	Raubwürger					X	X	X	CR	2-4c	↘	U2
Alouette lulu	Heidelerche				X		X	X	EN	0	↘	U2

<sup>1</sup>) Liste rouge dex oiseaux nicheurs du Luxembourg 2015 (Lorgé, P. Melchior, Ed. 2015. Vögel Luxemburgs. Luxembourg)

<sup>2</sup>) Experts opinion COL 2015 et voir note suivante

<sup>3</sup>) Factsheet reporting II, IV, V - 2013 <http://bd.eionet.europa.eu/article17/reports2012/>

<sup>4</sup>) EIONET Species trends at the Member State level, Reporting 2008-2012

<http://bd.eionet.europa.eu/article12/report?period=1&country=LU>

Pic vert	Grünspecht							X		15-25c	→↗	U1
Rougequeue à front blanc	Gartenrotschwanz					X			NT	15-25c	↘	U1
Milan noir	Schwarzmilan					X			NT	3-7c (variable, nids à proximité), site comme lieu de chasse	→	U1
Milan royal	Rotmilan				X		X	X	VU	7-8c	↗	U1
Alouette des champs	Feldlerche					X		X	VU	250-320c	↘	U2
Linotte mélodieuse	Bluthänfling								NT			U1
Caille des blés	Wachtel					X	X	X	EN	1-3c	↘	U2
Perdix grise	Rebhuhn							X	CR	0c	↘	U2
Dicranum viride	Grünes Besenmoos	X						X		Présent (Haard, Herborn Bois)	→	U1
Pic mar	Mittelspecht				X			X		7-10c	↗	U1
Pic noir	Schwarzspecht				X			X	NoT	4-7c	→↗	FV
Faucon pèlerin	Wanderfalke				X			X	VU	0 i	↘	U1
Torcol fourmilier	Wendehals					X			VU	2-4 c	↘	U1
Busard Saint-Martin	Kornweihe				X				II	0-2 i	↘	U1
Cigogne noire	Schwarzstorch				X			X	VU	3-5c	→	U1
Grand-duc d'Europe	Uhu				X			X	VU	0-1c	→	FV
Grand Murin	Großes Mausohr	X	X						EN	Présent, forêts comme lieu de chasse	→	U1
Vespertillon de Bechstein	Bechsteinfledermaus	X	X						EN	présent, colonies Bois de Herborn, Manternach Fiels	→	U1
Barbastelle d'Europe	Mopsfledermaus	X	X							Présent (Herborn Bois& Haard)	?	U2
Murin de Brandt	Grosse Bartfledermaus	X								Présent		
Murin de Natterer	Fransenfledermaus	X								Présent	→	U1
Oreillard roux	Braunes Langohr	X								présent	→	U1
Bondrée apivore	Wespenbussard				X				NoT	0-2c	→	FV
Pouillot siffleur	Waldlaubsänger					X			NT	10-25c	→	U1
Bécasse des bois	Waldschnepfe					X			DD	2-5 i	↘	XX
Chat sauvage	Wildkatze	X										U1

## 4. Identification des Objectifs à Long Terme (OLT) du site

On doit comprendre par Objectifs à Long Terme (OLT) une **période de 30 ans**.

La zone abrite 10 types d'habitats de l'annexe I de la directive « Habitats », dont 3 prioritaires. Parmi les habitats prioritaires, les pelouses calcaires sèches semi-naturelles et les forêts alluviales sont à mettre en évidence. A noter également la présence du Grand Murin et du Murin à oreilles échancrées.

Les principes de gestion à appliquer dans cette zone devront viser les herbages, les zones humides, les structures paysagères ainsi que les forêts feuillues. Concernant les herbages, les priorités sont le pâturage extensif des pelouses sèches et le fauchage tardif voire très tardif des prairies maigres et humides. Une importance est à accorder aux franges végétales des cours d'eau et aux ripisylves qui se présentent encore en grande partie dans un état proche de l'état naturel. L'amélioration de la qualité des cours d'eau est également à considérer comme un but principal. Les forêts feuillues devront être gérées selon les principes d'une sylviculture proche de la nature. Des zones agricoles, bien structurées (haies, lisières, vergers, rangées d'arbres..) et exploitées de façon extensive (mosaïque de pelouses sèches et zones humides) sont importantes pour les espèces tel que Pie-grièche grise et écorcheur.

Le PG prend en compte l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des biotopes protégés au niveau national ainsi que certaines espèces-cibles et corridors écologiques. On distinguera toutefois entre les enjeux prioritaires et les enjeux secondaires du site liés aux directives « Habitats » (**directive 92/43/CEE**) et « Oiseaux » (**directive 2009/147/CE**) ou à des plans d'action espèces ou habitats.

<b>Priorité (PR)</b>	<b>Potentiel de développement (PD)</b>
Importance du site pour l'habitat / espèce: A – élevée; B – moyenne; C – moindre; D – pas relevant.	Potentiel de développement pour l'habitat ou l'espèce sur le site: A – Maintien B – Maintien et amélioration C – Amélioration D – pas considéré comme habitat / espèce cible.

### **Objectifs à Long Terme „ Pelouses, prairies maigres et structures boisées “**

#### **Objectifs généraux des pelouses, prairies maigres et structures boisées:**

- Maintien et l'amélioration des **différents stades de succession végétale** : pelouses sèches, maigres et stades de succession, notamment comme habitats des différentes espèces-cibles visées
- Maintien des **structures paysagères** : buissons et arbres solitaires, vergers, projets agroforestiers, tout en gardant un paysage d'aspect ouvert, notamment pour créer un habitat optimal pour les différentes espèces-cibles visées.
- Installation également de clôtures, cairns, tas de bois (*stepping stones*) et restauration de murs à maçonnerie sèche
- Maintien d'activités traditionnelles favorables à la biodiversité
- Favoriser le **pâturage extensif** adapté aux besoins des habitats et espèces
- Préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis
- Renoncement aux pesticides (principalement herbicides et insecticides)

- Maintien des chemins ruraux en terre ou non-imperméabilisés.
- Maintien/création de zones de quiétude (empêcher l'aménagement de nouveaux chemins ou d'installations cynégétiques au noyau de territoires des espèces oiseaux cibles)
- Eviter la pollution lumineuse

Espèces et leurs habitats	PR	PD	Obj. Biol	Commentaires
5130 - Formations de <i>Juniperus communis</i>	A	B	2 ha	Préservation et amélioration des habitats existants et restauration de formations de Genévrier commun sur sites potentiels. Actuellement 1,4 ha d'une population sans régénération générative. Fertilité des graines récoltées en 2016 <0,1%. Propagation végétative+généralive lors du LIFE ORCHIS de 4.000 jeunes plantes (~2 ha) Installation d'un régime de pâturage à moutons.
Pie-grièche grise	A	B	8-12 couples	Extensification de prairies de fauche et de pâturages (pas d'engrais, pas de biocides). Création de bandes en friches avec une mosaïque de terre nue et de végétation herbeuse.
Pie-grièche écorcheur	B	B	40-50 couples	Plantation d'arbres solitaires (de préférence en groupe non-linéaire) et de fourrées, entretien de haies (e.a.transformation de haies linéaires en haies à intervalles avec parties herbeuses), débroussaillage de surfaces couvertes par des ligneux, Création de zones de transition entre les forêts sises à l'intérieur des habitats de la pie-grièche grise et le milieu ouvert.
6210* - Pelouses calcaires riches en orchidées	B	B	11,5 ha	Préservation et amélioration des habitats existants et restauration de pelouses calcaires. (act. 4 ha)
6510 - Prairies mésophiles	B	B	150 ha	Préservation d'un bon état de conservation, amélioration et restauration de prairies mésophiles. Promotion de mesures de gestion traditionnelles, qui favorisent la biodiversité. (act. 107,1 ha)
Torcol fourmilier	B	B	10-20 couples	Conservation, amélioration et augmentation des habitats (pelouses calcaires et stades de succession, structures paysagères solitaires et vergers (act. 95 ha, objectif à long terme : 150 ha).
Chouette chevêche	B	B	5-8 couples	Augmentation de la disponibilité de sites de nidification déficients (évent. nichoirs) dans des habitats potentiels (entretien et restauration de vergers, pâturages)
Vespertilion à oreilles échancrées	B	B		Utilise ce milieu structuré (prairies et pâturages extensifs) comme lieu de chasse Maintien/création de sites pouvant servir de site de reproduction (Assurer accès aux étables combles ouverts, transformation de bâtiments existants en zone verte en « maison pour chauves-souris ») Maintien/création de corridors écologiques / éléments de liaison en dehors des forêts : Allées d'arbres, bosquets, vergers, prairies extensives pâturées. La conversion de labours en prairies avec pâturage extensif est bénéfique.
Pic vert	C	B	20-30 couples	Préservation des arbres à loge de pics, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts sur pied

## **Objectifs à Long Terme „Eaux et milieux humides“**

### **Objectifs généraux dans le zonage 'Eaux et milieux humides':**

- Amélioration de la **structure des cours d'eau** (notamment Syre, ainsi que ses confluent, Schlammbaach, Wuelbertsbaach ainsi que les confluent de la Sûre, Lauterburerbaach, Osweilerbaach, Sernigerbaach), **des plans d'eau et des fonds de vallée** :
  - Restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie;
  - Enlèvement de barrages et d'autres barrières
  - Restauration des couloirs de développement écologiques le long des cours d'eau (Entwicklungskorridore)
  - Amélioration de la **qualité de l'eau** (eaux superficielles et souterraines)
  - Mise aux normes/ modernisation des stations d'épuration
  - Limitation des intrants
  - Maintien des prairies permanentes et conversion de labours en prairies le long des cours d'eau
  - Protection des sources (BK05)
  - Installation de bandes herbacées le long des cours d'eau
- Maintien et amélioration des zones de nourrissage pour oiseaux (en période de migration et d'hivernage, p.ex. débroussaillage partiel des friches humides, création de dépressions humides et enlèvement des drainages existants et abandon de l'entretien des drainages)
- Création d'une mosaïque paysagère avec entre autre cours d'eau, fonds de vallées et zones de sources, ainsi que prairies, friches humides et prairies humides (BK10, BK11) avec fauchage tardif et/ou pâturage extensif adapté et réduction d'apports d'engrais(15% de structures linéaires, 5% de surfaces, 75% pâturage extensif, 100% extensification)
- Eviter la pollution lumineuse
- Maintien et amélioration des **structures boisées** (forêts alluviales E1E0\* et forêts de galerie (BK12)) ainsi que des friches humides longeant les cours et plan d'eaux (Maintien d'une coulisse boisée sur 50% de la longueur des cours d'eau 2 cotés Lutte contre les néophytes et plantes invasives)
- Enlever et convertir les résineux le long des cours d'eau et dans les zones inondables en forêts adaptées aux conditions stationnelles

<b>Espèces et leurs habitats</b>	<b>PR</b>	<b>PD</b>	<b>Obj. Biol</b>	<b>Commentaires</b>
3260 - Ranunculus et cours d'eaux	A	C		<i>Voir objectifs généraux (100% des eaux primaires et secondaires)</i>
91E0* - Forêts alluviales	A	C	11 ha	Préservation d'un état de conservation favorable, restauration et création de nouvelles forêts alluviales. <i>Objectif de forêts galeries : (50% des cours d'eau à 5m largeur)</i>
Cigogne noire	A	B	3-5 couples	Conservation, amélioration et augmentation des habitats de chasse liés à des habitats des milieux humides et ripisylves.
6430 - Mégaphorbiaies	B	C	22 ha	Maintien et augmentation des zones de succession le long des cours d'eaux et des cours d'eau temporaires. <i>Sur 50% de la longueur des cours d'eaux les 2 cotés (5 m cours secondaires, 2,5 m (cours temporaires).</i>
Grand Cuivré	B	B	Populations sur 15 sites	Préservation et restauration d'un bon état de conservation des populations par la conservation, amélioration et augmentation des habitats humides, plus particulièrement les mégaphorbiaies. Favoriser un fauchage tardif des fossés lors pose des œufs et éviter

				traitement chimique contre Rumex crispus et Rumex obtusifolius le long des cours d'eau et fossés drainants. (voir objectifs 6430 Mégaphorbiaies)
Martin-pêcheur d'Europe	B	C	5-8 couples	Amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau et maintien de certaines berges raides
Chabot commun	B	B		<u>Voir objectifs généraux</u>
Pipit farlouse	B	C	5-15 coupl.	<u>Voir objectifs généraux</u> Préservation et amélioration des habitats humides, et restauration de prairies humides (BK10)
Rousserolle effarvatte	B	A	6-12 coupl.	Siehe generelle Ziele. Maintien et restauration de roselières.
Râle d'eau	B	C	2-3 indiv.	Maintien et restauration d'une mosaïque paysagère de pâturages, jachères humides et près humides fauchés tardivement resp. Très tardivement. Les deux espèces (pour la nidification et la recherche de nourriture) nécessitent végétation peu dense qui se résume le mieux par une gestion extensive de pâturages (pas d'utilisation d'engrais)
Vanneau huppé	B	C	2-4 couples	
Pic cendré	B	A	4-8 couples	Préservation des arbres à loge de pics, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts sur pied en forêt alluviale (de préférence saules et peupliers)
Tourterelle des bois	B	B	5-10 couples	<u>Voir objectifs généraux</u>
6410 - Prairies à Molinia	C	C	0,2 ha	Préservation et restauration d'un bon état de conservation des prairies à Molinia. Promotion de mesures de gestion traditionnelles, qui favorisent la biodiversité (act.0,09 ha)
Bécassine des marais	C	C		Préservation et amélioration des habitats humides
Bruant des roseaux	C	C		
Bergeronnette printanière	C	C		
Tarier des prés	C	C		

## **Objectifs à Long Terme « prairies et labours »**

### **Objectifs généraux du milieu ouvert:**

- Création d'une **mosaïque paysagère** d'herbages et de labours richement structurée
- Maintien et amélioration d'une mosaïque paysagère de labours riches en structures paysagères avec des corridors écologiques constituées de friches, de bandes enherbées, d'îlots pour alouette et de jachères fleuries, buissons et arbres solitaires, murgiers, tout en maintenant un paysage d'aspect ouvert Amélioration des labours avec des **corridors écologiques** comme des friches, des bandes enherbées, des îlots pour alouette et des jachères fleuries. (+-12 ha de friches annuelles, 30 km bandes herbacées)
- Conservation, amélioration et augmentation des habitats des milieux ouverts (bords de chemins, friches et friches humides ainsi que haies, arbres solitaires et vergers). (Plantation de 1.000 arbres en rangées, 340 arbres solitaires et 34 km de haies)
- Maintien des chemins ruraux en terre ou non-imperméabilisés et maintien et restauration d'une bande enherbée d'au moins 1 mètre le long des chemins ruraux et entre les structures

paysagères et les cultures Réduction générale de l'apport de pesticides (prioritairement insecticides) et d'engrais chimiques par des programmes d'aide à une agriculture extensive et création de plusieurs labours sans pesticides

Espèces	PR	PD	Obj. biol	Commentaires
Milan noir	B	B	5-8 couples	Maintien et amélioration des zones de chasse, notamment une mosaïque paysagère riche en prairies à fauchage échelonné et pâturage.  Respect de zones de quiétude autour des nids  Pas d'utilisation de rodenticides
Milan royal			8-12 couples	
Busard Saint-Martin			1-5i	
Caille des blés	B	C	10-15 couples	Favoriser et planifier les mesures telles qu'îlots pour alouettes, jachères,... sur les plateaux peu fournis en éléments de structure
Alouette des champs	B	C	500-750 couples	Renoncement aux insecticides

## Objectifs à Long terme « Forêts »

### Objectifs généraux en forêts :

- Favoriser la **futaie irrégulière** (Dauerwald)
- Favoriser la **régénération des chênaies (prise en compte de la densité de gibier trop élevée)**
- Maintien et extension surfacique d'une **mosaïque intra forestière de différentes classes d'âge**, ainsi que des clairières ou boisements très clairs
- Préservation des **arbres à loge de pics**, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts sur pied en futaies feuillues et **création des îlots de vieillissements**
- Maintien et amélioration de corridors biologiques (notamment pour le chat sauvage par le maintien et l'extension surfacique des **clairières et lisières** richement structurées
- Amélioration de la diversité de la structure forestière des résineux en y favorisant les mélanges résineux/feuillus et y préserver des arbres à forte dimension et des classes d'âge avancées ;
- Maintien, restauration et amélioration des biotopes en forêt tels mares, sources, ruisseaux et friches humides.
- Collaboration et échange régulier des informations entre la Centrale ornithologique et l'ANF concernant les données sensibles
- Eviter la pollution lumineuse
- Lutter contre les espèces invasives

Espèces et habitats	PR	PD	Obj. Biol	Commentaires
9180 – Forêt de ravins	A	A	26 ha	<u>Voir objectifs généraux</u> Maintien des forêts de ravins dans un état de conservation favorable de ces forêts sans exploitation sylvicole (RFI)
Cigogne noire	A	B	3-5 couples	Assurer des zones de quiétude en période de nidification 300 m autour du nid et pas de travaux 50 mètre autour des nids
9160 - Chênaies-charmaies	B	B	80 ha	<u>Voir objectifs généraux</u>

Pic mar	B	B	8-15 couples	Maintien d'un état de conservation favorable des chênaies-charmaies en tant qu'espace vital par une gestion sylvicole durable ( <i>soutenir le rajeunissement des chênes tout en préservant des arbres à loge de pic et d'arbres morts pour toutes les espèces cavernicoles</i> ) Viser la restauration de chênaies : - par transformation de peuplements résineux - par amélioration des forêts futaies mixtes/autres (BK 13) en y privilégiant (la régénération) des chênes
Pouillot siffleur	B	B	15-30 couples	Le Pouillot siffleur pourrait être un bon indicateur de la richesse de la structure verticale des forêts de feuillus. Il préfère les hêtraies complexes (riches en strates, dont arbustive et/ou incluant de la régénération naturelle)
Murin de Bechstein	B	C	/	<u>Voir objectifs Pic mar</u>
Grand Murin	B	C	/	<u>Voir objectifs généraux</u> Maintien de canopées fermées Maintien et protection des deux sites ponctuels à Lauterborn et Herborn
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	B	B	700 ha	<u>Voir objectifs généraux</u> Extension surfacique par → Développement de hêtraies âgées à partir des jeunes peuplements feuillus. → Restauration des hêtraies par transformation de peuplements résineux (épicéas)
Barbastelle d'Europe	C	B		Maintien des arbres déperissant (processus dynamique) car la Barbastelle vit en dessous des écorces éclatées des arbres déperissants
Dicrâne vert	C	A		Maintien de vieux hêtres porteurs du Dicrâne vert (nécessite pas de désignation d'ilôts de vieillissement mais une gestion adaptée entre régénération et maintien de vieux arbres)
9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum	C	B	150 ha	<u>Voir objectifs généraux</u> Extension surfacique par → Développement de hêtraies âgées à partir des jeunes peuplements feuillus (BK 13) → Restauration des hêtraies par transformation de peuplements résineux (épicéas) (act. 131 ha)
8210 – Pentes rocheuses calcaires	C	B		
Grand-duc d'Europe	C	C	1-2 couples	Préservation et amélioration de l'état de conservation des populations par des mesures de conservation, d'amélioration des habitats forestiers, en particulier en contact avec des falaises et rochers.
Pic noir	C	B	8-10 couples	<u>Voir objectifs généraux</u>
Becasse des bois	C	B	4-8 i (h)	
Bondrée apivore	C	B	1-2 couples	
Pouillot siffleur	B	B	15-30 couples	

## Objectifs « Sensibilisation »

- Information et sensibilisation des acteurs concernés, notamment les propriétaires forestiers, les exploitants agricoles ainsi que les visiteurs et habitants. (Campagnes d'information, visites spécifiques thématiques, panneaux d'information, dépliants, démonstrations, ...)
- Orienter l'exercice d'activités de loisirs et sportives sur le site de manière à ce que la découverte du site soit en accord avec la nature et que des zones de tranquillité autour des aires de nidification sensibles et dans le tunnel de chauves-souris soient garanties
- Intégration accrue de la thématique « Natura 2000 » dans les activités de sensibilisation et de conseil des structures existantes. Inventaire et prospections systématiques des vestiges archéologiques lors de travaux forestiers (lourds) et informations des préposés forestiers
- )] Echange régulier (au moins annuel) entre la centrale ornithologique, la station biologique et l'Administration de la nature et des forêts (préposés forestiers) et les propriétaires forestiers /exploitants agricoles sur les zones de nidification des espèces cibles pour prendre si nécessaire les mesures adéquates de protection et d'information

## Objectifs « Mesures réglementaires »

Désignation prioritaire des réserves naturelles comme mesure réglementaire de la mise en œuvre de Natura 2000 avec notamment pour objectif la préservation de la quiétude des zones sensibles en période nidification.

- )] Bech/Berbourg-Sauerbaach (PNPN n°5)
- )] Faulbich/Scheid (PNPN n°23)
- )] Geyershaff – Geyersknapp (PNPN n°26)
- )] Réier/Honsréck (PNPN n° 54)

Le site abrite également des **zones de protection autour des captages d'eau souterraine** qui vont être réglementées conformément à l'art 44 de la loi 19 décembre 2008 relative à l'eau. Sur ces sites, il faudra veiller à combiner les objectives «eaux potables» et « biodiversité » (p.ex. la restauration de prairies maigres de fauche, verger,... notamment dans les parties les plus sensibles au niveau de infiltration d'eau). Il s'agit de la zone de protection autour du captage d'eau potable du Geyershaff (Commune de Bech) et des sources de la Haardt (Ville d'Echternach)

## 5. Pressions, risques et menaces

Le tableau ci-dessous reprend les pressions, risques et menaces qui entraînent ou pourraient entraîner la détérioration d'habitats respectivement la perturbation d'espèces cibles.

Code	Pressions, risques et menaces sur les différents « enjeux » du site LU0001016, LU0001021 et LU0002016	PS et stades de succession	Plaine alluviale	Milieu ouvert	Forêts
A02.01	) Intensification agricole	X	X	X	
A02.02 / A06.01	) Labours dans la plaine alluviale		X		
A02.03	) Retournement de prairies	X	X	X	
A03.01	) Fauchage intensif ou intensification	X	X		
A03.03	) Abandon / manque de fauchage	X			
A04.01	) Pâturage intensif	X	X		
A04.03	) Abandon de systèmes pastoraux, manque de pâturage ) Embroussaillage	X	X		
A07	) Utilisation de pesticides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides), d'hormones et de produits chimiques	X	X	(X)	
A08	) Fertilisation (Engrais, amendements)	X	X		X
A10.01	) Elimination des haies et bosquets ou des broussailles	X		X	
B01.02	) Plantation forestière en terrain ouvert (espèces indigènes)	X	X		
B02/ B02.01.02	) Reboisement avec des espèces non indigènes	X	X		X
B02.04	) Exploitation des arbres biotopes/ bois mort				X
C03.03	) Production d'énergie éolienne	X		X	X
D01	) Agrandissement ou création de nouveaux chemins	X	X	X	X
D01.01	) Sentiers, chemins, pistes cyclables		X		X
D01.02	) Routes, autoroutes	X	X	X	X
E1/E2 E04.01	) Constructions (sauf abris légers agricoles ou forestiers) ) Urbanisation continue ) Autres zones industrielles / commerciales	X	X	X	X
I01	) Espèces exotiques invasives	X	X	X	X
F03.01 F03.01.01 F06	) Chasse		X		
G01 G01.02 G02.01	) Activités de loisirs/ équitation ) Terrain de golf	X	X	X	
H06.02	) Pollution lumineuse	X	X	X	X
I01	) Espèces invasives, introduction d'espèces non indigènes	X	X	X	X
J02 J02.05	) Modification du système hydrique		X	X	X

J02.01.03	)	Comblement des mares		X		X
J02.04	)	Modifications des cours d'eau (sauf renaturations)		X		X
J02.05.02						
J02.07	)	Curage/Drainage et entretien de drainages existants	X	X	X	X
J03.01.01	)	Fragmentation des habitats et biotopes	X	X	X	X
K01.03	)	Assèchement		X		X
K04.05	)	Abrouissement / taux de gibier trop élevé	X			X

## 6. Mesures de protection déjà existantes ou qui sont prises en compte par d'autres plans

<b>Mesures légales ou réglementaires</b>	Protection des habitats et des habitats d'espèces en vertu de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles <sup>5</sup>	X	X	X	X
	Protection intégrale des espèces protégées et de leurs sites de reproduction, dépendance, d'hibernation et de migration en vertu de l'article 20 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles	X	X	X	X
	<b>Réserves naturelles :</b> ) <u>RN Hierberbësch (2010) : 206 ha dont 75 ha comme Réserve forestière intégrale</u> ) <u>RN Manternacherfiels (2012) : 135 ha comme réserve forestière intégrale</u> <i>Les 2 réserves naturelles couvrent 6 % du site Natura 2000. Avec la désignation des RN prévues, cela pourrait augmenter à 12% du site</i>		X		X
<b>Mesures administratives</b>	Plans d'aménagement forestiers visant la forêt soumise et couvrant 77% de la surface boisée du site <sup>6</sup>				X
	Circulaire interne de l'administration de la nature et des forêts du 13 décembre 2013 sur les îlots de vieillissement, arbres bio et bois morts				X
	Guide d'orientation et de bonne pratique des forêts et habitats forestiers (En publication)				X
	Publication du cadastre des biotopes des milieux ouverts totalisant 151 ha pour le site <sup>7</sup> :	X	X	X	
	Guide d'orientation et de bonne pratique pour la gestion des biotopes des milieux ouverts <sup>8</sup> :	X	X	X	
<b>Mesures contractuelles</b>	Contrats « biodiversité : (pas d'engrais, pas de pesticides, fauchage au-delà du 15 juin)» sur prairies : 156 ha dont 31 ha sur des biotopes et habitats. .	X	X	X	

<sup>5</sup> <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2004/0010/a010.pdf#page=2>

<sup>6</sup> [http://www.environnement.public.lu/forets/dossiers/amenagement\\_bois/plans\\_amenagement/index.html](http://www.environnement.public.lu/forets/dossiers/amenagement_bois/plans_amenagement/index.html)

<sup>7</sup> [http://www.environnement.public.lu/conserv\\_nature/dossiers/Cadastre\\_des\\_biotopes/cadastre\\_biotopes\\_milieux\\_ouverts/index.html](http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/dossiers/Cadastre_des_biotopes/cadastre_biotopes_milieux_ouverts/index.html)

<sup>8</sup> [http://www.environnement.public.lu/conserv\\_nature/dossiers/Cadastre\\_des\\_biotopes/cadastre\\_biotopes\\_milieux\\_ouverts/guide\\_orientation\\_-\\_Leitfaden\\_PDF.pdf](http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/dossiers/Cadastre_des_biotopes/cadastre_biotopes_milieux_ouverts/guide_orientation_-_Leitfaden_PDF.pdf)

<b>Mesures de gestion</b>	Le projet <b>LIFE ORCHIS</b> « Restoration of calcareous grasslands in the eastern Luxembourg » vise la préservation, l'amélioration et la restauration de pelouses calcaires et de formation de Juniperus communis sur 8 sites Natura 2000 à l'est du pays	<u>X</u>			
	Centre d'accueil nature « A Wiewesch »	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>
	Création du Parc Naturel « Mëllerdall »	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>
	Station Biologiques <b>SIAS</b> : Néophytes (cartographie et mesures contre propagation); Vergers: (cartographie, nouvelles plantations, restauration et taille d'arbres, contrats biodiv.); Bords de chemins ruraux (mise en œuvre PG pour adm. Com. Junglinster); Etangs (entretien, créations), Pelouses calcaires, pâturages, prairies extensives (contrats biodiversité); Plans d'action « Espèces » (Mise en œuvre Vanellus vanellus, Lanius excubitor, Athene noctua, Perdrix perdrix, Lyaena dispar...)	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>	
	Création d'une station biologique en 2015 ( <b>station biologique du Naturpark Mëllerdall</b> ), en collaboration avec l'ANF sur : ) Mise en oeuvre de différents PAH et PAE ) Cartographie : Triton crêté, sources pétrifiantes, Chauves souris dans clochers d'églises, plantes invasives, Grand Cuivré ) Projets « nichoirs pour la Chouette chevêche »	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>	
Contrat de rivière Syre, notamment Cartographie des points noirs		<u>X</u>			

## 7. Objectifs opérationnels et zonages

### 7.1 Les zonages

Les zonages regroupent des ensembles qui nécessitent une gestion similaire et pour lesquels des objectifs opérationnels cohérents, ainsi que des modalités de gestion communes peuvent être déterminés. Le recours à ces zonages permet la flexibilité nécessaire dans la mise en œuvre des objectifs. Les zonages sont représentés et sont digitalisés dans l'outil informatique «Espaces naturels» de l'ANF.

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, ces zonages ont été subdivisés en 3 sous-zonages (ZX1 : très prioritaires, ZX2 : prioritaires et ZX3 : moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Les zones de ce plan de gestion regroupent :

- ) un voisinage de certains types d'habitats et la présence d'espèces occupant des habitats similaires
- ) une exploitation ou une gestion comparable
- ) des menaces semblables
- ) un potentiel de développement analogue
- ) une priorité similaire

Zonage	Description	Sous-zonages	Surf. (ha)	% Publ.
Eaux et milieux humides (ZEH)	Complexe d'habitats liés aux plaines alluviales, fonds de vallées ou dépressions. Habitats typiques : Cours d'eaux, eaux stagnantes, prairies humides du Calthion, Prairies humides du Molinion, roselières, magnocariçaes, mégaphorbiaes, ainsi que des forêts linéaires le long des cours d'eaux ou forêts alluviales	<b>ZEH1a : Réseau de la Lannebaach et Osweilerbaach à Osweiler (25 km cours d'eau dont 6,2 relevant de la Directive Cadre-Eau)</b>	62	X
		<b>ZEH1b : Réseau de la Sauerbaach, Wuelbertsbaach à Berbourg (19,1 km cours d'eau dont 6,5 relevant de la Directive Cadre-Eau)</b>	60	X
		<b>ZEH1c: Réseau de l'Azebaach, Lelligerbaach, Huesebaach et de la Schlammbaach à Herborn (30,4 km cours d'eau dont 11,1 relevant de la Directive Cadre-Eau)</b>	55	X
	<b>Objectifs généraux du zonage</b>	<b>Objectifs spécifiques des 3 sous-zonages :</b>		
	) Conversion des labours en prairies	) Maintien/Restauration de mégaphorbiaies/friches humides en milieu ouvert le long de 100% des cours d'eau (en milieu ouvert)		
	) 100% d'extensification (programmes adaptés)	) Maintien/Restauration de structures boisées (forêts galeries) des milieux humides sur 50 % des cours d'eau (		
	) Sécurisation de surfaces grâce à l'achat	) Restauration d'un paysage dominé par une mosaïque de friches humides sur 15 % de la		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>) Renaturation des cours d'eaux</li> <li>) Création de bandes de protection herbagères et de mégaphorbiaies le long des cours d'eau</li> <li>) Conversion à long terme de forêts de résineux en forêts feuillues, notamment dans les vallons de ruisseaux</li> </ul>	zone		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>) Sécurisation des terrains de la zone par achat</li> <li>) Refus d'autorisation de retournement de prairies permanentes/ prairies sensibles</li> <li>) Arrondir / remembrement écologique pour permettre renaturations</li> </ul>	<b>ZEH1d: Réseau de la Kléngelbaach et Sernigerbaach à Mompach (très prioritaire) (10,8 km cours d'eau dont 5 relevant de la Directive Cadre-Eau)</b> <u>Objectifs spécifiques de la sous-zone :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>) Maintien/Restauration de mégaphorbiaies/friches humides en milieu ouvert le long de 100% des cours d'eau (en milieu ouvert)</li> <li>) Maintien de structures boisées (forêts galeries) des milieux humides sur 75 % des cours d'eau</li> <li>) Restauration d'un paysage dominé par une mosaïque de friches humides sur 10 % de la zone</li> </ul>	13	X
	<ul style="list-style-type: none"> <li>) Enlèvement de drainages</li> <li>) Restauration de structures boisées des milieux humides (forêt galerie t alluviale) comme habitats d'espèces</li> <li>) Lutte contre les néophytes</li> </ul>	<b>ZEH1e: Syre et confluents entre Wecker et Mertert (très prioritaire) (11,3 km cours d'eau dont 6,3 relevant de la Directive Cadre-Eau)</b> <u>Objectifs spécifiques de la sous-zone :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>) paysage dominé par une mosaïque de friches lineaire sur 5% de la zone,</li> <li>) restauration de nouvelles forêts-alluviales (1,5 ha )</li> </ul>	39	X
<b>Pelouses, prairies maigres et structures boisées (ZPS)</b>	<p>Complexe d'habitats des pentes, dominés par des terrains d'une exploitation extensive. Taux élevé de prairies et pâturages mésophiles, de pelouses calcaires, vergers et différents stades de succession (friches et emboisements) ainsi que des plantations forestières (Pins, Pins noirs, Robinier). Espèces cibles prioritaires : Pie-grièches, Chouette chèvêche</p>	<b>ZPS1: Pentes au bord du Plateau du Grès de Luxembourg (très prioritaire) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Kräizbiërg, Jokeschbiërg</li> <li>▪ Geyeschknapp</li> <li>▪ Frombuërg et Roudenhaff</li> </ul> <u>Objectifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>) Conservation et restauration de formations de <i>Juniperus communis</i> au Geyeschknapp ;</li> <li>) Extensification sur 70% du zonage (157 ha) dont sécurisation de 100% biotopes (act. 47 ha biodiversité) existants : 58 ha (dont 28 ha de vergers) ;</li> <li>) Restauration de biotopes à partir e.a. de prairies sensibles (60 ha) : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 30% prairies sensibles en prairies biotopes :20 ha,</li> <li>o Restauration de pelouses calcaires dégradées : 2 ha</li> <li>o Restauration de murs à maçonnerie sèche .</li> </ul> </li> </ul>	225	X

	<p><b>Objectifs généraux du zonage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>) Sécurisation des biotopes existants par des contrats biodiversité</li> <li>) Pas de retournement ou renouvellement ou réensemencement de prairies permanentes ou herbages sensibles</li> <li>) Pas d'utilisation de herbicides, rodenticides ou insecticides</li> <li>) Sécurisation de surfaces grâce à l'achat</li> <li>) L'aménagement de nouveaux chemins ainsi que d'installations cynégétiques (au noyau des zones) est à empêcher. Maintien de zones de quiétude</li> <li>) L'installation de murgiers et tas de bois.</li> <li>) Renouvellement de prairies permanentes possible en ZPS2 (sous conditions visant une amélioration de l'état de conservation des habitats ou espèces du plan de gestion ou de la qualité de l'eau en rapport avec les objectifs du plan de gestion)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>) <b>Conservation</b> de structures boisées (Haies, broussailles, arbres solitaires et vergers) et restauration de vergers pour atteindre 25% de la zone, dont 20% du zonage en vergers (44 ha visés, soit 17 ha de nouveaux vergers à restaurer)</li> </ul>		
		<p><b>ZPS2a Pentes sur Keuper (prioritaire) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>) <b>Pentes sur Keuper autours de Berbourg et Herborn</b></li> </ul> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>) Extensification sur 30% de la zone ((act : 21 ha biodiversité)</li> <li>) Restauration de biotopes à partir e.a. de prairies sensibles (45 ha) <ul style="list-style-type: none"> <li>o 20 % prairies sensibles en prairies biotopes :9 ha,</li> </ul> </li> <li>) <b>Conservation</b> de structures boisées (Haies, broussailles, arbres solitaires et vergers) et <b>restauration</b> de structures boisées pour atteindre 10% de la zone, dont 5% de la zone comme vergers (23 ha visés, soit 10 ha de nouveaux vergers à restaurer)</li> </ul>	469	X
		<p><b>ZPS2b Pentes raides sur Muschelkalk (prioritaire) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pentes de la Vallée de la Syre, de la Wuelbertsbaach, Schlammbaach, Kléngelbaach et de la Sernigerbaach et pentes à l'est d'Oswweiler</b></li> </ul> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>) Extensification sur 30% de la zone (120ha) dont 100% sécurisation de biotopes existants : 72 ha ;a(act : 21 ha biodiversité)</li> <li>) Restauration de biotopes à partir e.a. de prairies sensibles (100 ha) <ul style="list-style-type: none"> <li>) 20 % prairies sensibles en prairies 6510 :20 ha et restauration de nouvelles pelouses calcaires : 6 ha (Schuerbiert)</li> <li>) Restauration de murs en maçonnerie sèche</li> <li>) <b>Conservation</b> de structures boisées (Haies, broussailles, arbres solitaires et vergers) sur 10% de la surface de la zone (61 ha), dont 5% de vergers : (31 ha visés, soit 3 ha de nouveaux vergers à restaurer)</li> </ul> </li> </ul>	609	X
<p><b>Milieu ouvert - Prairies et labours (ZPL)</b></p> <p>Complexes d'habitats du milieu ouvert, dominés par des terrains d'une exploitation agricole intensive (terre arable et prairies intensives) et peu d'éléments de structures.</p>	<p><b>ZMO2a Zone dominée par prairies intensives (prioritaire)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>entre Bech, Berbourg, Herborn, Mompach, Lellig, Manternach et Oswweiler</b></li> </ul> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>) Extensification de 5% de prairies</li> </ul>	1855	X	

	<p>Actuellement densité et nombre d'éléments de structure (haies, arbres solitaires, ...) réduit.</p> <p>Habitats de chasse importants pour de nombreuses espèces cibles dans les prairies (e.a. les 2 Milans).</p> <p>Les labours extensifs sont des habitats importants pour certaines espèces (Caille des blés, Perdrix grise,...)</p> <p><b>Objectifs généraux du zonage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>) Création de corridors écologiques</li> <li>) Promotion de haies linéaires continues et de rangées d'arbres, notamment pour relier les forêts</li> </ul>	<p><i>permanentes du zonage (90 ha), dont sécurisation des biotopes existants (16 ha vergers et 19ha biotopes)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>) <i>Plantation d'arbres solitaires pour atteindre à long terme une densité de 1 arbre solitaire/10 ha, soit un total de +/- 180 arbres solitaires</i></li> <li>) <i>Plantation arbres le long de 10% chemins/routes pour atteindre à long terme +/- 900 arbres le long des routes du zonage</i></li> <li>) <i>Plantation haies (5m large) sur 0,5% zone (=&gt;pour atteindre à long terme 18 km de haies dans le zonage)</i></li> <li>) <i>Promotion de projets agro-forestiers sur 1% du zonage (18 ha)</i></li> <li>) <i>Création de murgiers sur bandes en combinaison avec des haies</i></li> </ul>		
		<p><b>ZMO3b : Zone dominé par labours (moins prioritaire)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Autour d'Oswweiler, Mompach, Lellig et Manternach</b></li> <li>▪</li> </ul> <p>→ Augmentation des éléments de structure (friches, bandes fleuries, bandes enherbées, îlots pour alouettes)</p> <p>→ Mesures agroforestières appropriées aux objectifs de conservation</p> <p>→ Retournement de prairies permanentes/sensibles seulement sous condition qu'une mesure compensatoire améliorant l'état de conservation d'habitats ou d'espèces est mis en place</p>	1067	X
Zone Forêts et rochers (ZFR)	<p>Complexe d'habitats forestiers et plantations forestières. Différents âges et compositions des peuplements avec ou sans microhabitats (rochers, falaises, mardelles, cours d'eaux).</p>	<p><b>ZFR1a Hierberbesch RFI (Partie A) (très prioritaire) : 75 ha</b></p> <p><b>ZFR1b Manternacher Fiels RFI (très prioritaire) : 135 ha</b></p> <p>Principalement les massifs dominés par des chênaies (9160/9170) ou forêts avec une qualité d'habitat très élevée pour la Cigogne noir, le Pic mar/Murin de Bechstein, présence d'espèces cibles.</p> <p><b>Objectif : Gestion comme réserve forestière intégrale (RGD)</b></p>	75	X
		<p><b>ZFR2 (Forêts prioritaires)</b></p> <p>Forêts principalement les massifs dominés par des chênaies (9160/9170) ou forêts avec une qualité d'habitat très élevée pour la Cigogne noir, le Pic mar/Murin de Bechstein, présence d'espèces cibles. Les observations de Pic mar et Pic Noir sont très élevées dans ces zones-ci !</p> <p><b>a. Hierberbësch (Partie B de la Réserve</b></p>	430	X

		<p>naturelle)  <b>b. Honsréck (Partie future RN Reier Honsréck), Fooscht, Aessen</b>  <b>c. Forêts du Scheed (partie future RN Faulbich/Scheed)</b>  <b>d Berbuengerbësch (partie dans N2000)</b>  <u>Espèces cibles prioritaires</u> : e.a. <i>Pic mar</i>, <i>Pic Noir</i>, <i>Murin de Bechstein</i>, <i>Cigogne noire</i>  <u>Objectifs</u> :  ) <i>Protection d'un nombre important arbres nicheurs, arbres biotopes, création de lisières).</i>  ) <i>Achat de forêts par pouvoirs publiques pour sécurisation des habitats</i></p>		
		<p><b>ZFR3 Autres forets du site (moins prioritaire)</b>  Massifs dominés par des hêtraies (9110, 9130) en mélange avec des plantations de pins et épicéas.  Fôrets qui font e.a partie de la zone de protection des sources et eaux souterraines  Forêts à haute qualité d'habitats pour le Murin de Bechstein  <u>Objectifs</u> :  ) <i>Création e petits îlots de vieillissement comme habitats de transition avec les ZF1 et ZF2</i>  ) <i>Conversion à moyen-long term de peuplements d'épicéas en feuillus et création de lisières</i></p>	X	X

## 7.2 Les objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels permettent de faire le lien entre les OLT qui ont une formulation générale et les actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, on a divisé ces zonages en 3 sous-zonages (très prioritaires, prioritaires et moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Les zones de ce plan de gestion regroupent :

- ) Une proximité de certains types d'habitats et la présence d'espèces occupant des habitats similaires
- ) une exploitation ou une gestion comparable
- ) des menaces semblables
- ) un potentiel de développement analogue.

Objectifs opérationnels : Eaux et milieux humides (ZEH) (229 ha)			Objectif	Priorité	
Mesures générales		<b>Désignation de zones d'intérêt national comme mesure réglementaire :</b>			
	1.	• Bech/Berbourg-Sauerbaach (PNPN n°5)		1	
	2.	• Réier/Honsréck (PNPN n° 54)		1	
		<b>Extensification sur 100 %</b> des surfaces agricoles situées à l'intérieur de la zone alluviale et des milieux humides (172 ha agricoles) par fauchage ou pâturage			
	3.	) Prolongation des contrats de biodiversité existants	58 ha	1	
	4.	) Contrats sur biotopes qui n'ont pas encore de contrat	20 ha	1	
	5.	) Par de nouveaux contrats de biodiversité ou des mesures agro-environnementales équivalentes	94 ha	2	
	6.	Restauration de prairies <b>humides</b> (BK10/BK11) comme habitats d'espèces (50 % des prairies biotopes potentielles)	7,5 ha	1	
	7.	Reconversion de 100% des terres arables en prairies permanentes prioritairement près des cours d'eau ou sources	10 ha	1	
8.	Protéger et restaurer les <b>sources en milieu ouvert</b> (22 prioritaires cadastre biotopes et 3 prioritaires de la carto du contrat rivière Syr)	25 sources	1		
9.	<b>Acquisition de terrains</b> pour réalisation d'un réseau de biotopes (act. env. 20% public, objectif 25% de la zone => ) :acquisition 5%	12 ha	1		

	10.	<b>Monitoring</b> : Surveiller la qualité de l'eau et poissons, pose de nouvelles placettes par l'AGE	3			
	11.	Lutte contre les espèces invasives / néophytes (Berce du Caucase, ...)				
<b>Zonages très prioritaires</b>	<b><u>ZEH1a : Réseau de la Lannebaach et Osweilerbaach à Osweiler (62 ha)</u></b>					
	12.	<b>Renaturation</b> de la Lannebaach, l'Osweilerbaach et leurs confluent sur 30% de la longueur (DCE ID: 683, 682)	1840 m	1		
	13.	Succession/Plantation en direction <b>de forêt-galerie</b> sur 50% de la longueur des cours d'eau (5 mètre de largeur de chaque côté)	2,8 ha	1		
	14.	Développement de <b>mégaphorbiaies</b> (minimum 3 à 5 m) sur les deux côtés sur les surfaces agricoles (50% de 5,7 km) (fauche max 2x /5 ans)	2,0 ha 2800 m	1		
	15.	Amélioration/Restauration de <b>friches humides</b> ou roselières (BK04, BK06, BK11 et 6430) sur 10% de la surface (fauche max 2x /5 ans)	6,2 ha	1		
	16.	Renaturation de 5% des petits cours d'eau (pas repris par DCE)	950 m	2		
	<b><u>ZEH1b : Réseau de la Sauerbaach, Wuelbertsbaach à Berbourg (60 ha)</u></b>					
	17.	<b>Renaturation</b> de la Sauerbaach et Wuelbertsbaach et de leurs confluent sur 25 % de la longueur des cours d'eau (mesures DCE ID: 382, 383, 384, 385 et 386 ainsi que mesures prioritaires Partenariat contrat de rivière Syr Ma 114 et Ma 122)	2500 m	1		
	18.	Succession en direction <b>de forêt-galerie</b> sur 50% de la longueur des cours d'eau	9000 m	1		
	19.	Développement de <b>mégaphorbiaies</b> (ou roselières) d'une largeur de 2,5 à 5 m sur les deux côtés des cours d'eau, sur les surfaces agricoles (50% de 8,5 km) (fauche max 2x /5 ans)	4400 m 3,2 ha	1		
	20.	Amélioration/Restauration de <b>friches humides</b> ou roselières (BK04, BK06, BK11 et 6430)) sur 10% de la surface (fauche max 2x /5 ans)	6 ha	1		
	21.	Restauration du <b>passage écologique</b> des cours d'eau (Fischaufstiegshilfe) (DCE ID: 361, 3006)	2	1		
	22.	Résolution des problèmes diagnostiqués dans la cartographie des points noirs du Contrat de rivière Syr				
	23.	Renaturation de 5% des petits cours d'eau (pas repris par DCE)	650m			
	<b><u>ZEH1c : Réseau de la Azebaach, Lelligerbaach, Huesebaach et de la Schlammbaach à Herborn (55 ha)</u></b>					
	24.	<b>Renaturation</b> de 40% des cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> <li>) « Azebaach » (DCE ID : 263) : +-1200 m</li> <li>) « Lelligerbaach » (DCE ID : 262) +-2200 m</li> <li>) « Schlammbaach » (DCE ID : 261) +- 1500 m</li> </ul>		5000 m	1	
	25.	Succession en direction <b>de forêt-galerie</b> sur 50% de la longueur des cours d'eau		6,4 ha	1	

26.	Développement de <b>mégaphorbiaies</b> (ou roselières) de 2,5 à 5 m sur les deux côtés des cours d'eau, sur les surfaces agricoles (50% de 12,8 km) (fauche max 2x /5 ans)	6400 m 4,8 ha	1	
27.	Amélioration/Restauration de <b>friches humides</b> ou roselières (BK04, BK06, BK11 et 6430) sur 10% de la surface (fauche max 2x /5 ans)	5,6 ha	1	
28.	Résolution des problèmes diagnostiqués dans la cartographie des points noirs du Contrat de rivière Syr			
29.	Renaturation de 5% des petits cours d'eau (pas repris par DCE)	1000 m		
<b>ZEH1d : Réseau de la Kléngelbaach et Serningerbaach à Mompach (2,2 km, 13 ha)</b>				
30.	<b>Renaturation</b> de 20% des cours d'eau : J « Sernigerbaach » (DCE ID : 664) 442 m	442 m	1	
31.	Succession en direction de <b>forêt-galerie</b> sur 50% de la longueur des cours d'eau	1,1 ha	1	
32.	Développement de <b>mégaphorbiaies</b> (ou roselières) de 2,5 à 5 m sur les deux côtés des cours d'eau, sur les surfaces agricoles (50% de 2,2 km) (fauche max 2x /5 ans)	1100 m 0,8 ha	1	
33.	Amélioration/Restauration de <b>friches humides</b> ou roselières (BK04, BK06, BK11 et 6430) sur 10% de la surface (fauche max 2x /5 ans)	1,4 ha	1	
34.	Résolution des problèmes diagnostiqués dans la cartographie des points noirs du Contrat de rivière Syr			
35.	Renaturation de 5% des petits cours d'eau (pas repris par DCE)	300 m		
<b>ZEH1e : Syre et confluaents entre Wecker et Mertert (11 km, 39 ha)</b>				
36.	<b>Renaturation</b> de 10% des cours d'eau : J « Syre » (DCE ID : 358, 363/364) 669 m	669 m	1	
37.	Développement de <b>mégaphorbiaies</b> de 2,5 à 5 m sur les deux côtés des cours d'eau, sur les surfaces agricoles (25% de 11 km) (fauche max 2x /5 ans)	2700 m 2 ha	1	
38.	Succession en direction de <b>forêts alluviales</b> sur 10% des terrains potentiels : J Nasswiss- Wecker J Gosbett-Manternach	1 ha	2	
39.	Restauration de <b>passages écologiques</b> pour poissons (Fischaufstiegshilfe) (DCE ID: 355, 356, 357, 359, 360, 361, 362, 365, 2356, et 367)	10	1	
40.	Résolution des problèmes diagnostiqués dans la cartographie des points noirs du Contrat de rivière Syr			

<b>Objectifs opérationnels en ZPS</b>		Objectif	Priorité		
<b>Pelouses, prairies maigres et stuctures boisées (980 ha)</b>					
<b>ZPS1 : Pentes au bord du Plateau du Grès de Luxembourg (225 ha)</b>					
<b>Zonage très prioritaire</b>	Désignation d'une zone d'intérêt national comme mesure réglementaire :				
	41.	Geyershaff – Geyersknapp (PNPN n°26)		1	
	Extensification de 70% de la surface en ZPS1 (→ dont 100% des pelouses calcaires, des prairies, des pâturages mésophiles et des formations de genévrier et vergers soit 58 ha dont 28 ha vergers ):				
	42.	) par des <u>contrats biodiversité</u> sur 40 % de ZPS1a: 90 ha	90 ha	1	
	43.	) par des <u>mesures agri-environnementales</u> sur 30 % de ZPS1a	68 ha	2	
	44.	Restauration de 30% des prairies maigres potentiels (60 ha selon herbages sensibles)	20ha	1	
	45.	Amélioration de pelouses calcaires dégradées (trop embroussaillées) par débroussaillage	2 ha	2	
	46.	Acquisition de terrains pour restauration de biotopes (30% des biotopes à restaurer)	10 ha		
	<b>Génévrier (<i>Juniperus communis</i>) :</b>				
	47.	) Restaurer les formations de <i>Juniperus communis</i> en enlevant les broussailles autour des plantes de genévrier sur 90% des formations.	1,4 ha	1	
	48.	) Analyse de la problématique de la régénération du genévrier			
	49.	Plantations de <i>Juniperus communis</i> issus de matériel autochtone (aux alentours du Geyeschknapp)	2.000 pièces	1	
	<b>Vergers :</b>				
	50.	Entretien des vergers existants : ) Vergers classés A (entretien doux) : 16 ha ) Vergers classés B : 12 ha	28 ha	1	
	51.	) Restauration de nouveaux vergers (objectifs vergers : 5% de la ZPS2a)	12 ha	2	
52.	Restauration de murs à maçonnerie sèche	X m	2		
53.	Installation de murgiers	5	2		

ZPS2a : Pentes sur Keuper (469 ha)				
<b>Zonage prioritaire</b>	<b>Extensification de 30% de la surface en ZPS2a</b>			
	54.	) par des <b>contrats biodiversité</b> sur <b>10 %</b> de ZPS2a: 47 ha	47 ha	1
	55.	) par des <b>mesures agri-environnementales</b> sur <b>20 %</b> de ZPS2a	94 ha	2
	56.	<b>Restauration de 20%</b> des prairies maigres/biotopes potentiels (45 ha selon herbages sensibles dans cette zone)	9 ha	1
	57.	Acquisition de terrains pour restauration de biotopes (20% des biotopes à restaurer)	4 ha	1
	<b>Vergers :</b>			
	58.	Entretien des vergers existants : ) Vergers classés A (entretien doux) : 3 ha ) Vergers classés B : 2 ha ) Vergers classés C : 9 ha	14 ha	1
	59.	) Restauration de nouveaux vergers (objectifs vergers : 20% de la ZPS1)	10 ha	
	60.	<b>Installations de murgiers</b>	5	
	ZPS2b : Pentes raides sur Muschelkalk (609 ha)			
61.	<b>Extensification de 30% de la surface en ZPS2b</b> (→ dont 100% des pelouses calcaires, des prairies, des pâturages mésophiles et vergers, soit 87 ha de biotopes) par des <b>contrats biodiversité</b> sur <b>15 %</b> de ZPS2c: 91 ha	91 ha	1	
62.	) par des <b>mesures agri-environnementales</b> sur <b>15 %</b> de ZPS2c	91 ha	2	
63.	<b>Restauration de 20 %</b> des prairies 6510 potentielles (100 ha selon herbages sensibles)	20 ha	1	
64.	<b>Restauration de nouvelles pelouses calcaires</b> (par débroussaillage et pâturage itinérant) (Schuerberg)	6 ha	2	
65.	Acquisition de terrains pour sécurisation et restauration de biotopes (20% biotopes à restaurer)	9 ha	1	
<b>Vergers :</b>				
66.	Entretien des vergers existants : ) Vergers classés A (entretien doux) : 12,5 ha ) Vergers classés B : 5,5 ha ) Vergers classés C : 10 ha	28 ha	1	
67.	) Restauration de nouveaux vergers (objectifs vergers : 20% de la ZPS1)	3 ha	2	
68.	<b>Restauration de murs à maçonnerie sèche</b>	100 m		
69.	<b>Installations de murgiers</b>	5		

<b>Objectifs opérationnels : ZMO- Milieu ouvert- Prairies et labours (2922 ha dont 1072 labours)</b>		<b>Objectif</b>	<b>Priorité</b>		
<b>MG</b>	70.	Renoncement à des insecticides sur 20% des cultures arables (Mesure agri-environnementale)	200 ha	2	
	71.	Développement de projets d'agroforesterie sur 1% de la surface	30 ha	3	
	72.	Elaboration d'un plan de gestion extensif des bandes enherbées et talus le long des chemis et routes		2	
<b><u>ZMO2 : Zone dominée par prairies intensives entre Bech, Berbourg, Herborn, Mompach, Lellig, Manternach et Osweiler (1855 ha)</u></b>					
<b>Zonage prioritaire</b>	73.	Réduction des intrants (engrais et/ou pesticides) par des <b>mesures agri-environnementales</b> (ou biodiversité) sur 20% des surfaces	370 ha	2	
	74.	) <b>Extensification des prairies</b> par des contrats biodiversité (sur 5% de la surface) :	29 ha	1	
	75.		) Sécurisation des biotopes en milieu ouvert par la mise en œuvre des contrats de biodiversité		60 ha
	76.	Fauchage tardif des bandes herbacées le long des chemins ruraux sur 30% de la longueur des chemins	17 km	2	
	77.	Plantation de haies d'une largeur de 5m, sur 0,5% de la surface de la zone	9200 m	3	
	78.	Plantation d'arbres sur 10% de la longueur des chemins et routes	550 arbres	3	
	79.	Plantation d'arbres solitaires pour atteindre une densité de (1 arbres/10 ha dans le paysage (pas le long des routes)	90 arbres	3	
	80.	Création de projets agroforestiers sur 1% du zonage	18 ha	3	
	81.	Installation de murgiers	18	3	
<b><u>ZMO3 : Zone dominée par labours autour d'Osweiler, Mompach, Lellig et Manternach (1067 ha)</u></b>					
<b>Zonage moins prioritaire</b>	82.	Réduction des intrants (engrais et ou pesticides) par des mesures agri-environnementales (ou biodiversité) sur 10% des surfaces	110 ha	2	
	83.	Création des îlots pour alouettes (sur les labours (taille : , 24m <sup>2</sup> densité : 2 îlots par ha) sur 5% de la surface (53 ha)	53 ha	3	
	84.	Installation de friches annuelles au bord des champs d'une largeur de 5m sur 0,5% de la surface de la zone	5,3 ha (10,6 km)	2	
	85.	Création d'une bande enherbée (« Grünstreifen ») comme zone tampon (>5m largeur) le long des champs sur 0,5% de la surface	5,3 ha (min 10,6 km)	3	
	86.	Fauchage tardif des bandes herbacées sur 10% des chemins et routes (1 m de largeur)	3.200 m	3	
	87.	Plantation d'arbres sur 5% de la longueur des chemins et routes	160 arbres	3	
	88.	Plantation d'arbres solitaires pour atteindre une densité de 1 arbres/20 ha dans le paysage (pas le long des routes)	50 arbres	3	
	89.	Installation de murgiers	5	3	

Objectifs opérationnels : Forêts et rochers ZFR			Objectif	Priorité	
Mesures générales	90.	• Désignation d'une zone d'intérêt national comme mesure réglementaire : Faulbich/Scheed (PNPN n°23)		1	
	91.	FS <sup>9</sup> : Maintien de 4 arbres morts et 4 arbres biotopes par ha (Selon conditions circulaire ANF décembre 2016) (sauf spécifié autrement ci-dessous)		1	
	92.	Monitoring des chauves-souris et Pic mars (et adaptation du nombre d'arbres biotopes et du bois mort en fonction des résultats, tous les 6 ans)	2019	1	
	93.	Création de lisières extérieures d'une profondeur de 20 m en gardant les arbres porteurs de nid (sur 5% des bords externes)	8600 m (17,2 ha)	1	
	94.	Protection des arbres contenant des nids de la Cigogne noire et sécurisation dans un périmètre de 300 m, échange annuel entre préposés et COL (Massif forestiers Hierberbesch, Aessen, Scheed)	annuel		
	95.	Installation de « Verjüngungsgatter » pour chênes	160	2	
	96.	Elaboration d'une solution administrative pour l'élimination définitive des moufflons (Mompach , Haardt, Hierberbesch)		2	
	97.	Sécurisation de forêts à haute valeur de biodiversité par achat		2	
Zonage très prioritaire (Réserve forestière intégrale)	<b>ZF1a Hierberbesch RFI –Partie A (75 ha)</b>				
	98.	Gestion comme RFI (pas d'exploitation forestière)		1	
	<b>ZF1b Manternacher Fiels RFI (135 ha)</b>				
	99.	Gestion comme RFI (pas d'exploitation forestière)		1	
Zonage prioritaire (enjeux biodiversité)	<b>ZF2a. Hierberbesch (partie B de la RN Hierberbesch) (144 ha)</b>				
	101.	FS :- <b>Maintien (Marquage)</b> d'un niveau minimum de <b>8 arbres biotopes par ha</b> (si présents et selon conditions circulaire ANF 2016) sur 50% de la surface (50% de 144 ha - Réserve naturelle Hierberbesch Partie B)	70 ha	1	
	102.	Protection (marquage) des stations de Dicranum viride remarquable dans le massif forestier Hierberbesch dans un rayon de 30 m pour assurer leur conservation		2	
	103.	<b>Création de lisières</b>	X m		
	<b>ZF2b Forêts Honsréck (partie RN Réier), Fooscht, Aessen (190 ha)</b>				
104.	FS : <b>Création d' ilôts de vieillissement</b> (Givenich Dom, Parcelle 4, parquets1, 4&9)	4,5 ha	1		

<sup>9</sup> FS : Forêt soumise/ FP : Forêt privée

	105.	<b>FS :- Maintien (Marquage)</b> d'un niveau minimum de <b>8 arbres biotopes par ha</b> (si présents, conditions circulaire ANF 2016) sur 25% de la surface (25% des 75 ha intéressants/potentiels : Manternach Cne, Parcelles 13&14&15&16 et Mompach Cne Parcelle 12) <i>prioritaire : Mompach Cne Parcelle 12, Parquet 1 (correspond délimitation DIG RN Réier) et Manternach Cne Parcelle 16</i>	19 ha	2		
	106.	<b>FP</b> : Participation aux programmes biodiversité (Subsides forêts arbres morts/biotopes/ilôts de vieilli.) sur 25 % forêts habitats <b>(25% de 45 ha du Foescht et RN Réier)</b>	11 ha	2		
	107.	<b>FP/FS</b> : <b>Création de</b> lisières forestières sur 20% de la longueur des bords (de préférence versant sud et ouest) (min 20 m profond)	1600 m	2		
	<b>ZF2c Forêts du Scheed (partie RN Faulbich/Scheid) (36 ha)</b>					
	108.	<b>FS :- Maintien (Marquage)</b> d'un niveau minimum de <b>8 arbres biotopes par ha</b> (si présents, conditions circulaire ANF 2016) sur 30% de la surface (30 ha intéressants : <i>Manternach Cne Parcelle 6, Parquets 4&amp;1 ; Parcelle 7, Parquet 1</i> ) <i>prioritaire : Manternach Cne Parcelle6, Parquet 4 (correspond délimitation RN Faulbich/Scheid)</i>	10 ha	1		
		ou <b>Création d'ilôts de vieillissement sur 10% des 30ha</b>	3 ha	1		
	109.	<b>Création de lisières forestières sur 20% de la longueur des bords</b> (de préférence versant sud et ouest)	480m	2		
	<b>ZF2d Berbuengerbësch (60ha)</b>					
	110.	<b>FS :- Maintien (Marquage)</b> d'un niveau minimum de <b>8 arbres biotopes par ha</b> (si présents et selon conditions circulaire ANF 2016) sur 20% de la surface (20% de 60ha)	12 ha	1		
	111.	<b>FS :- Création des ilôts de vieillissement</b> ( <i>Berbuengerwald Dom, Parcelle 14, Parquets1&amp;3</i> )	6 ha	1		
112.	<b>FP</b> : Participation aux programmes biodiversité (Subsides forêts arbres morts/biotopes/ilôts de vieilli.) sur 25 % forêts habitats <b>sur 20% surface (20% de 7,5 ha)</b>	1,5 ha	2			
113.	Sécurisation des forêts <b>par achat</b> de forêts privées à forte valeur biodiversité	7,5 ha	2			
114.	<b>Création de lisières forestières sur 20% de la longueur des bords</b> (de préférence versant sud et ouest)	200 m				
<b>Moins prioritaire</b>	<b>ZF3 Forêts du plateau de la Haard (605 ha) et autres forêts (Grousebësch, Hierberbësch hors RFI :x ha)</b>					
	115.	<b>FS/FP</b> : <b>onversion de 20% des peuplements résineux</b> (E3) en forêt feuillue ou mélange espèce feuillues-résineux	12 ha	1		
	116.	Création de lisières forestières sur 5% (de préférence versant sud et ouest) dont 670 m le long du massif « Haard »	1200 m	2		
	117.	Dicranum viride ) Information des prioritaires sur présence de Dicranum viride (voir possibilité d'achat ou d'échange des parcelles) ) Protection (marquage) des stations de Dicranum viride remarquable dans le massif forestier Haard dans un rayon de 30 m pour assurer leur conservation (entre Lauterbur et Hunnekapp) -		2		

	118.	<p>ou désignation d'îlots de vieillissement sur <b>5%</b> des forêts « Habitats »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>) Echternach Cne Parcelle 3, Parquet 2 : 5% de 18,5 ha</li> <li>) <u>Echternach Cne Parcelle 16, Parquet 22 ; Parcelle 21, Parquet 2&amp;9, Parcelle 17, Parquet 1 ; Parcelle, 24 Parquet 2 ; ) :</u> <u>12ha</u></li> <li>) <b>Häs Lellig</b> sur 20% de la surface (20% de 15ha, Manternach Cne, Parcelle 12) : 3ha</li> <li>) Hierbësch&amp;Groussebësch (Rousport-Mompach, Cne 17-20-21-22-23-29-30); 5% de 180 ha <ul style="list-style-type: none"> <li>o dont ancien Mompach Cne, Parcelle 21 Parquet 11 : 2,3 ha</li> </ul> </li> </ul>	17 ha	3	
--	------	--	-------	---	--

## Résumé

La zone «Herborn et région de Mompach, Manternach, Bech et Osweiler» d'une superficie de 5.590,6 ha rassemble 3 sites Natura 2000.

La zone Natura 2000 LU0002016 (directive «Oiseaux») «Région de Mompach, Manternach, Bech et Osweiler» occupe la plus grande partie. Cette région avec un paysage issu des formations géologiques des marnes sur Keuper est caractérisée par une alternance entre les terres agricoles (labours et prairies) et les forêts de feuillus richement structurées, occupant les buttes. Ce paysage offre des conditions de vie idéales pour un certain nombre d'espèces d'oiseaux, tels que le Milan royal, le Milan noir et la Cigogne noire, qui chassent en rase campagne ou près des ruisseaux, mais qui ont aussi besoin des forêts comme habitats pour se reposer et se reproduire. Les dépressions sont occupées par de vastes roselières qui offrent des refuges précieux à des espèces inféodées aux milieux humides. Dans le nord, la cuesta du grès de Luxembourg crée une bordure richement structurée avec des haies, des prairies et vergers, des pelouses calcaires et des formations de genévriers. Ce sont des habitats idéaux pour maintes espèces comme la Pie-grièche grise et la Pie-grièche écorcheur. Ici cette zone se superpose à la zone Natura 2000 (directive «Habitat») Herborn – Forêt de Herborn / Echternach - Haard (LU0001016), dont la partie nord appartient déjà au vaste massif du Mullerthal.

Le sud de la zone couvre entièrement le site Natura 2000 (directive «Habitat») «Vallée de la Syre entre Manternach et Fielsmillen» (LU0001021). Des forêts de ravins en alternance avec des roches, ainsi que des forêts alluviales forment, ici, un paysage impressionnant.

## Zusammenfassung

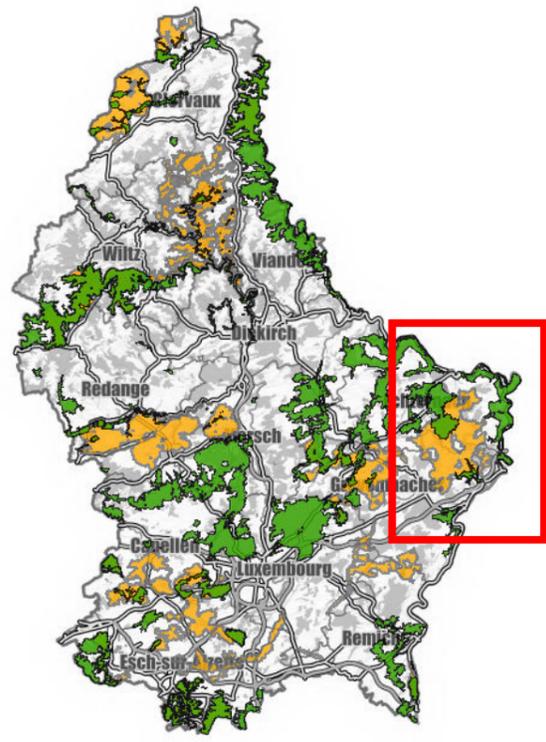
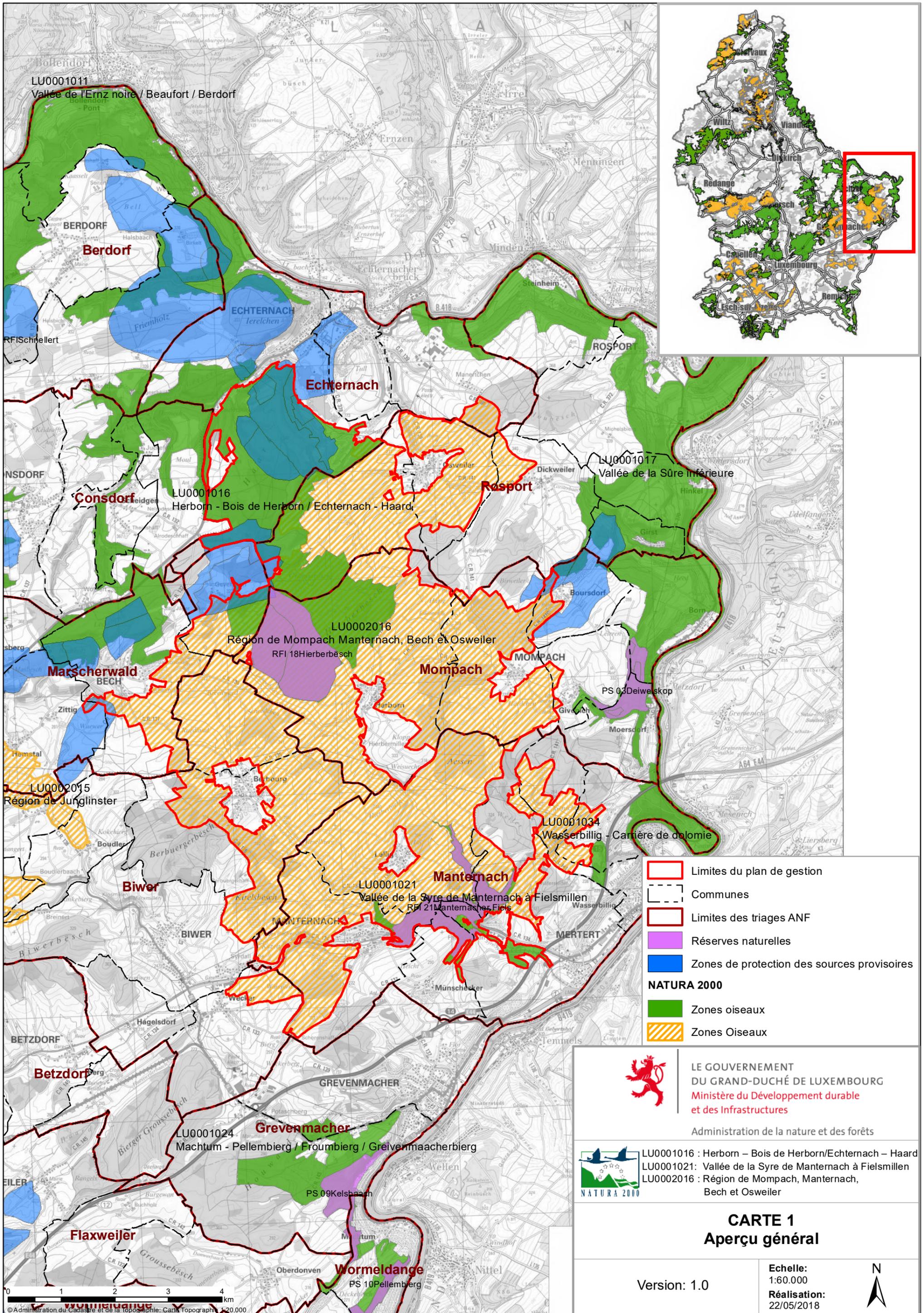
Das 5.590,6 ha große Gebiet „Herborn und Region Mompach, Manternach, Bech und Osweiler“ versammelt 3 Natura 2000 Gebiete.

Den flächenmäßig größten Teil nimmt das Natura 2000 Vogelschutzgebiet Region Mompach, Manternach, Bech und Osweiler (LU0002016) ein. Kennzeichnend für den überwiegenden Teil ist die Keuperlandschaft mit einem Wechsel zwischen intensiv landwirtschaftlich genutztem Offenland und mehr oder weniger ausgedehnten strukturreichen Laubwäldern im Bereich der Kuppen. Diese Landschaft bietet ideale Lebensbedingungen für eine Reihe von Vogelarten, wie den Rot- und den Schwarzmilan, sowie den Schwarzstorch, die in der offenen Landschaft jagen und ihre Rast- und Brutplätze in den angrenzenden Wäldern finden. In den flachen Talmulden bilden ausgedehnte Schilfbestände wertvolle Rückzugsgebiete für eine Reihe schilfbewohnender Arten. Im Norden bildet die Steilstufe zum Luxemburger Sandstein einen reichstrukturierten Rand, der neben Hecken, Streuobstbeständen, Magerwiesen, Halbtrockenrasen und Wacholderheiden auch Arten wie dem Raubwürger oder dem Neuntöter einen Lebensraum bietet. Hier überlappt sich das Gebiet mit dem Natura 2000 FFH-Gebiet Herborn – Herborner Wald / Echternach - Haard (LU0001016), dessen nördlicher Teil bereits zum ausgedehnten Sandsteinmassiv des Müllertals zählt. Im Süden reicht das Gebiet bis hin zu den tief eingeschnittenen Schluchten des FFH-Gebietes Syrtal zwischen Manternach und Fielsmillen (LU0001021). Hangschlucht- und Auenwälder im Wechsel mit anstehenden Felsen bilden hier eine beeindruckende Landschaft.

# **Annexes**

## **Table des cartes**

### **Cadre juridique**



-  Limites du plan de gestion
-  Communes
-  Limites des triages ANF
-  Réserves naturelles
-  Zones de protection des sources provisoires
- NATURA 2000**
-  Zones oiseaux
-  Zones Oiseaux



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



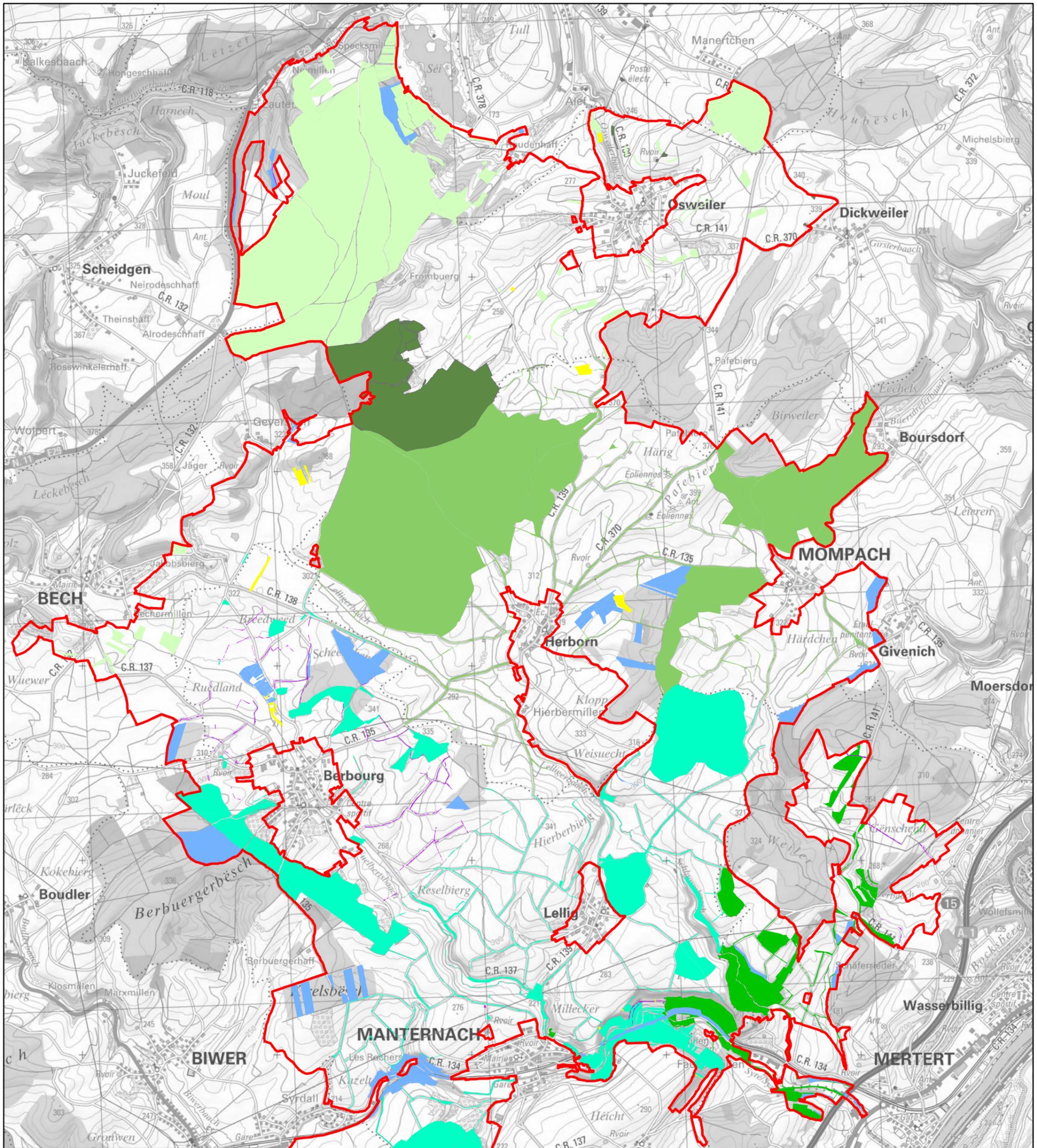
LU0001016 : Herborn – Bois de Herborn/Echternach – Haard  
LU0001021: Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen  
LU0002016 : Région de Mompach, Manternach,  
Bech et Osweiler

**CARTE 1**  
**Aperçu général**

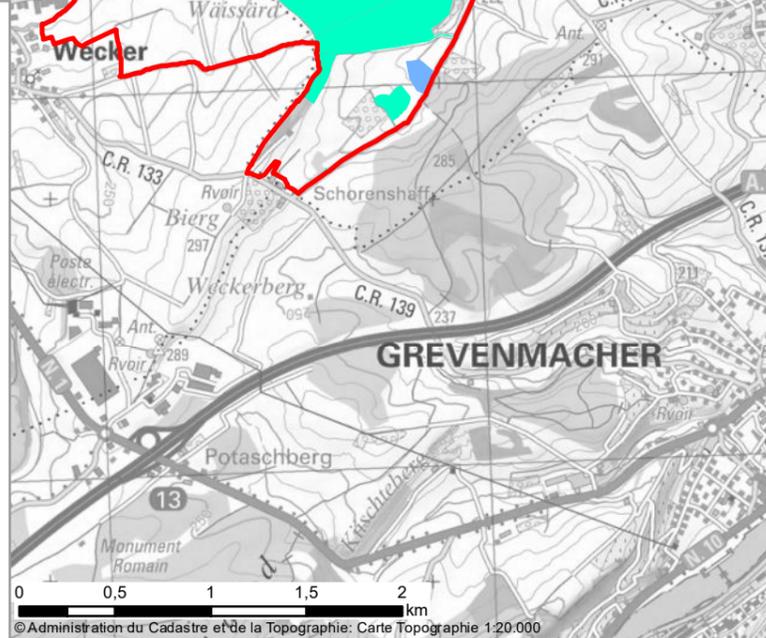
Version: 1.0

Echelle:  
1:60.000  
Réalisation:  
22/05/2018





-  Limites du plan de gestion
-  natur & ëmwelt Fondation Hëllef fir d'Natur
- Propriétés publiques**
-  Domaine de l'Etat
-  Syndicats communaux
- Communes**
-  Rosport
-  Mompach
-  Mertert
-  Manternach
-  Echernach





**LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



LU0001016 : Herborn – Bois de Herborn/Echternach – Haard  
LU0001021: Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen  
LU0002016 : Région de Mompach, Manternach,  
Bech et Osweiler

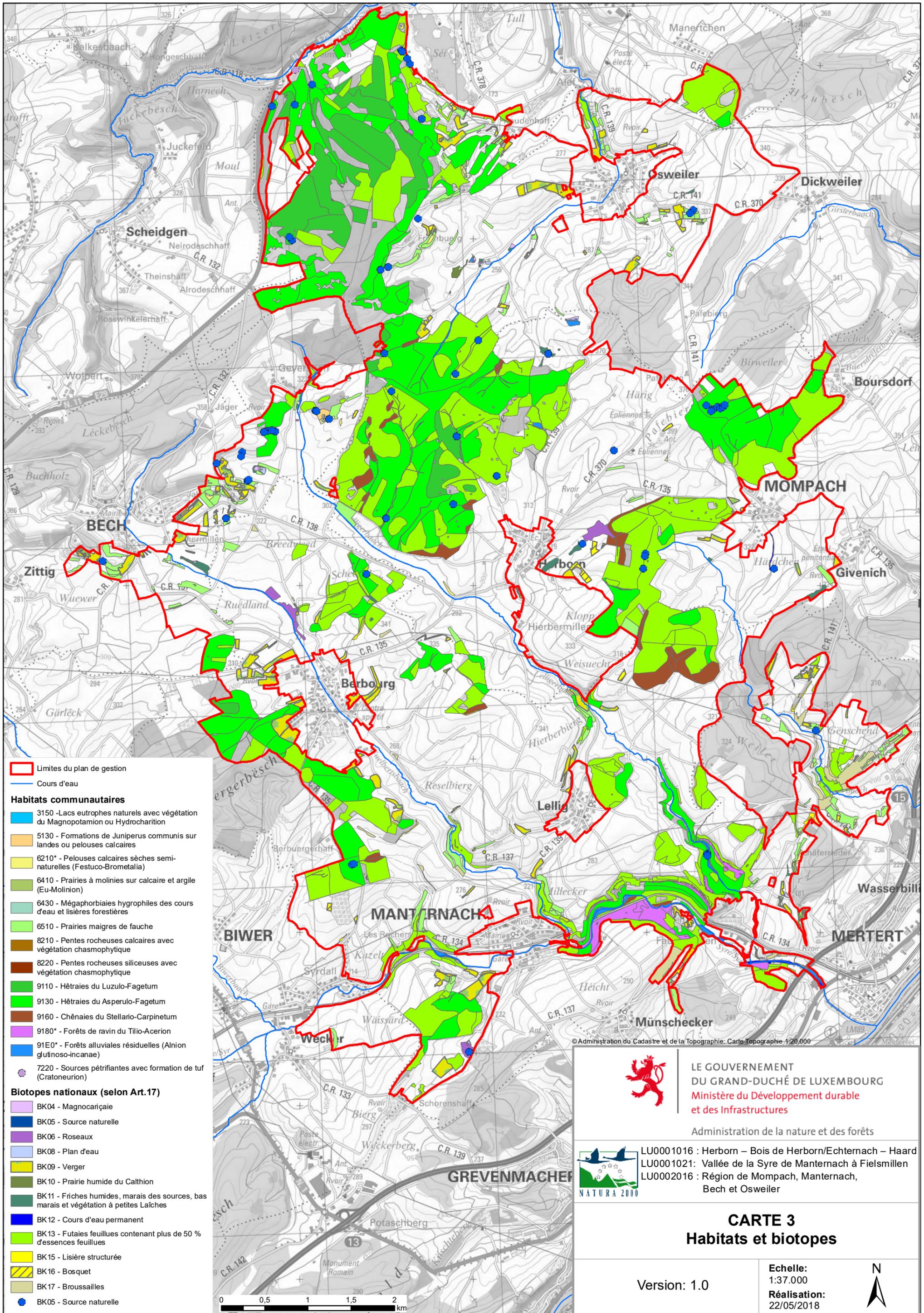
**CARTE 2**  
**Cadastre public**

Version: 1.0

Echelle:  
1:37.000

Réalisation:  
22/05/2018





- Limites du plan de gestion
- Cours d'eau
- Habitats communautaires**
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- 5130 - Formations de Juniperus communs sur landes ou pelouses calcaires
- 6210\* - Pelouses calcaires sèches semi-naturelles (Festuco-Brometalia)
- 6410 - Prairies à molinies sur calcaire et argile (Eu-Molinion)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
- 6510 - Prairies maigres de fauche
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
- 9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9160 - Chênaies du Stellario-Carpinetum
- 9180\* - Forêts de ravin du Tilio-Acerion
- 91E0\* - Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)
- 7220 - Sources pétifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)
- Biotopes nationaux (selon Art.17)**
- BK04 - Magnocariçaie
- BK05 - Source naturelle
- BK06 - Roseaux
- BK08 - Plan d'eau
- BK09 - Verger
- BK10 - Prairie humide du Calthion
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laïches
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK16 - Bosquet
- BK17 - Broussailles
- BK05 - Source naturelle



**LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

LU0001016 : Herborn – Bois de Herborn/Echternach – Haard  
 LU0001021: Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen  
 LU0002016 : Région de Mompach, Manternach, Bech et Osweiler

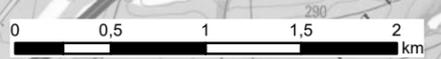


**CARTE 3**  
**Habitats et biotopes**

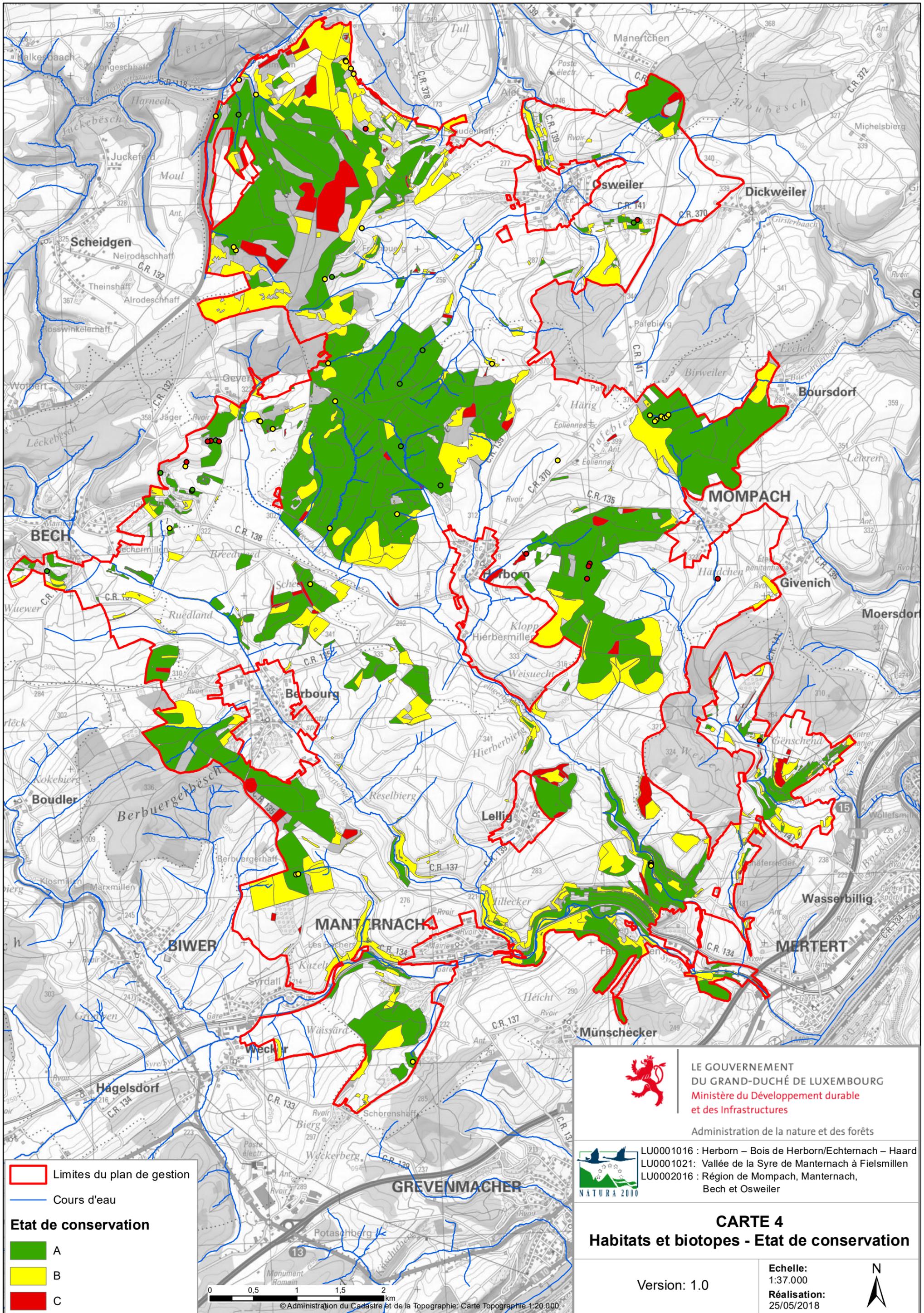
Version: 1.0

Echelle:  
1:37.000  
Réalisation:  
22/05/2018





© Administration du Cadastre et de la Topographie: Carte Topographie 1:20.000



Limites du plan de gestion  
— Cours d'eau  
**Etat de conservation**  
 A  
 B  
 C

0 0.5 1 1.5 2 km  
 © Administration du Cadastre et de la Topographie: Carte Topographie 1:20.000



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



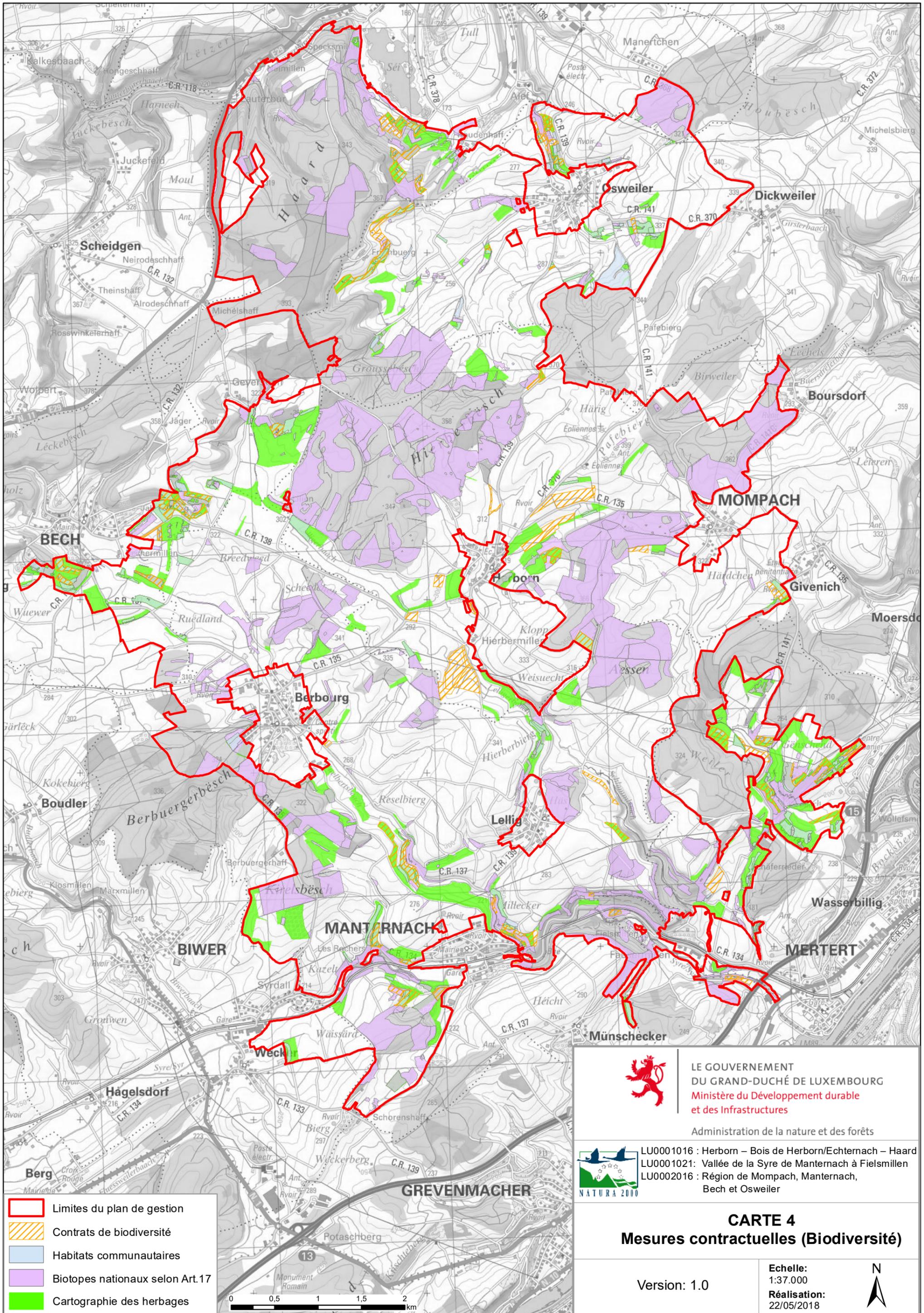
LU0001016 : Herborn – Bois de Herborn/Echternach – Haard  
 LU0001021: Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen  
 LU0002016 : Région de Mompach, Manternach,  
 Bech et Osweiler

**CARTE 4**  
**Habitats et biotopes - Etat de conservation**

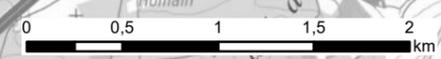
Version: 1.0

Echelle:  
1:37.000  
 Réalisation:  
25/05/2018





- Limites du plan de gestion
- Contrats de biodiversité
- Habitats communautaires
- Biotopes nationaux selon Art.17
- Cartographie des herbages



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures  
Administration de la nature et des forêts



LU0001016 : Herborn – Bois de Herborn/Echternach – Haard  
LU0001021: Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen  
LU0002016 : Région de Mompach, Manternach,  
Bech et Osweiler

**CARTE 4**  
**Mesures contractuelles (Biodiversité)**

Version: 1.0

Echelle:  
1:37.000  
Réalisation:  
22/05/2018



Limites du plan de gestion

Espèces (Observations)

Annexe 1 (Oiseaux)

-  Alouette lulu
-  Balbuzard pêcheur
-  Bondrée apivore
-  Busard Saint-Martin
-  Busard des roseaux
-  Cigogne blanche
-  Cigogne noire
-  Faucon pèlerin
-  Grand-duc d'Europe
-  Martin pêcheur
-  Milan noir
-  Milan royal
-  Pic cendré
-  Pic mar
-  Pic noir
-  Pie-grièche écorcheur

Annexe II

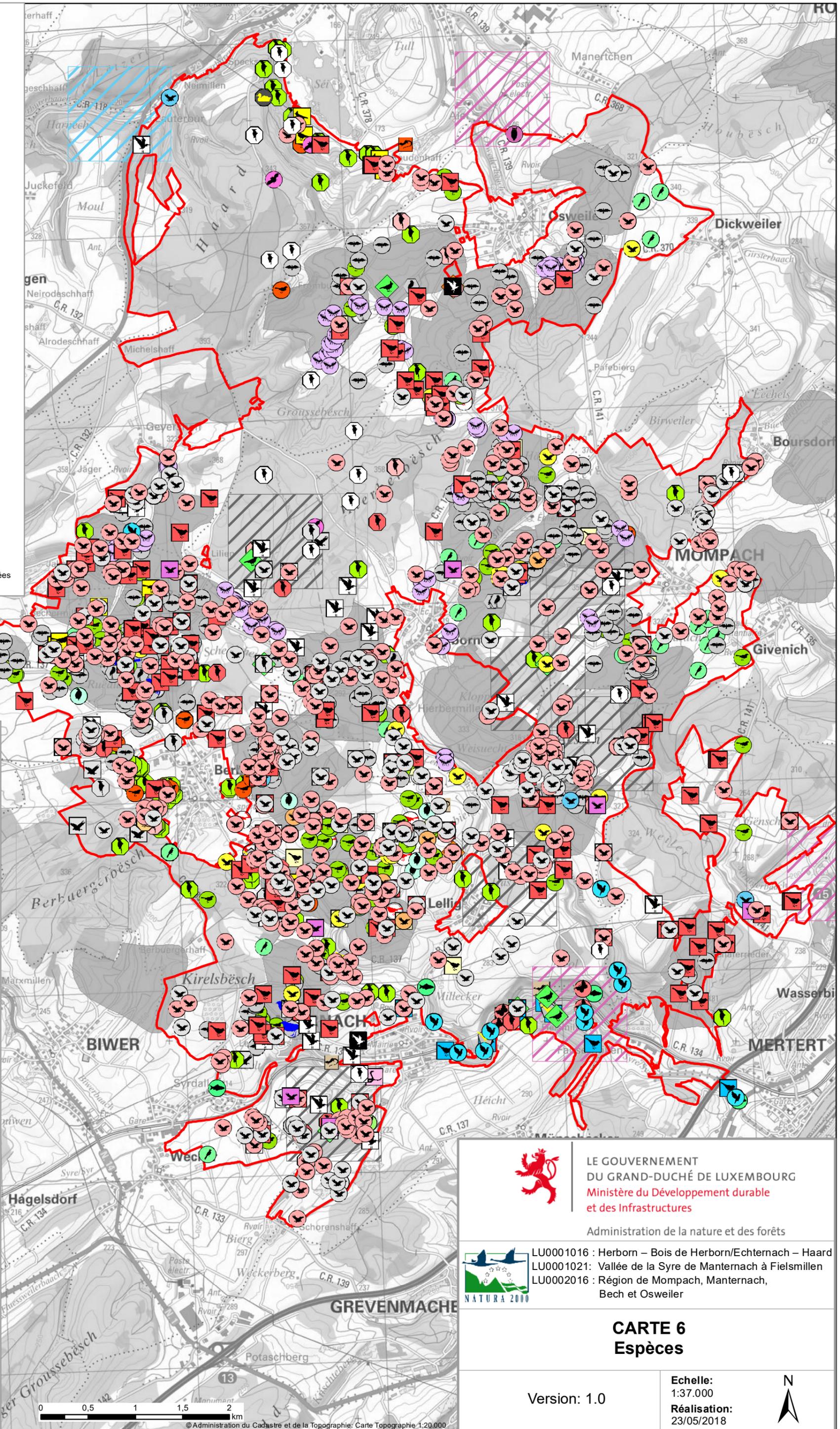
-  Bouvière
-  Chabot
-  Grand Murin
-  Grand cuivré
-  Écaille chinée
-  Grand Murin
-  Vespertilion à oreilles échanquées

Autres espèces importantes

-  Alouette des champs
-  Bergeronnette printanière
-  Bécasse des bois
-  Bécassine des marais
-  Caille des blés
-  Fuligule milouin
-  Fuligule morillon
-  Pie-grièche grise
-  Pipit farlouse
-  Pouillot siffleur
-  Rougequeue à front blanc
-  Rousserolle effarvate
-  Râle d'eau
-  Tariet des prés
-  Torcol fourmilier
-  Vanneau huppé
-  Bergeronnette des ruisseaux
-  Harle bièvre
-  Linotte mélodieuse
-  Mésange huppée
-  Pic vert
-  Pic épeichette
-  Autour des palombes
-  Cincle plongeur
-  Coronelle lisse
-  Lézard agile
-  Lézard des murailles

Sites de nidification

-  Autour des palombes
-  Cigogne noire
-  Faucon pèlerin
-  Grand-duc d'Europe
-  Pie-grièche grise



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

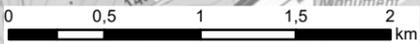


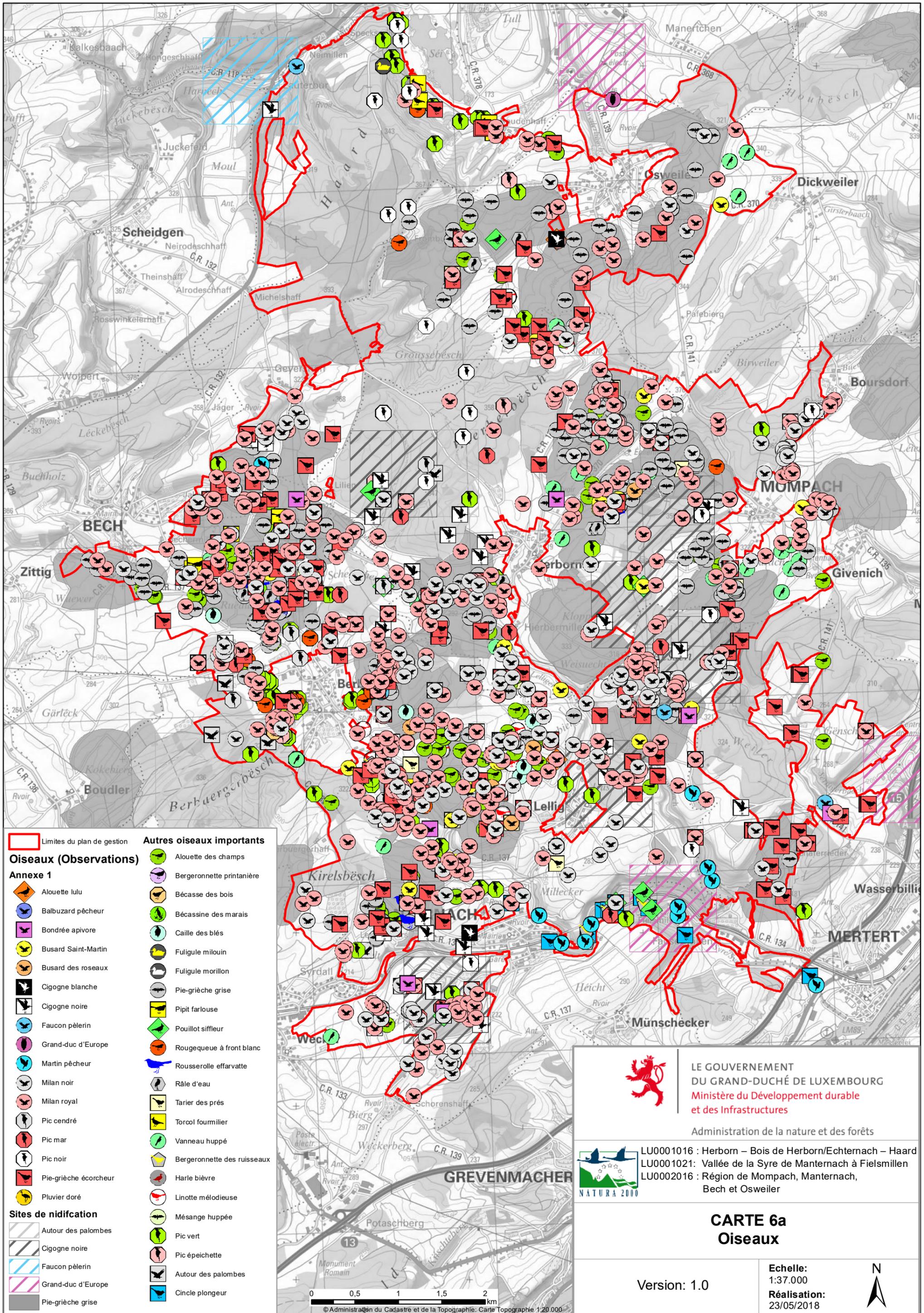
LU0001016 : Herborn – Bois de Herborn/Echternach – Haard  
LU0001021: Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen  
LU0002016 : Région de Mompach, Manternach,  
Bech et Osweiler

**CARTE 6**  
**Espèces**

Version: 1.0

Echelle:  
1:37.000  
Réalisation:  
23/05/2018





**Oiseaux (Observations)**

**Annexe 1**

- Alouette lulu
- Balbuzard pêcheur
- Bondrée apivore
- Busard Saint-Martin
- Busard des roseaux
- Cigogne blanche
- Cigogne noire
- Faucon pèlerin
- Grand-duc d'Europe
- Martin pêcheur
- Milan noir
- Milan royal
- Pic cendré
- Pic mar
- Pic noir
- Pie-grièche écorcheur
- Pluvier doré

**Sites de nidification**

- Autour des palombes
- Cigogne noire
- Faucon pèlerin
- Grand-duc d'Europe
- Pie-grièche grise

**Autres oiseaux importants**

- Alouette des champs
- Bergeronnette printanière
- Bécasse des bois
- Bécassine des marais
- Caille des blés
- Fuligule milouin
- Fuligule morillon
- Pie-grièche grise
- Pipit farlouse
- Pouillot siffleur
- Rougequeue à front blanc
- Rousserolle effarvate
- Râle d'eau
- Tarier des prés
- Torcol fourmilier
- Vanneau huppé
- Bergeronnette des ruisseaux
- Harle bièvre
- Linotte mélodieuse
- Mésange huppée
- Pic vert
- Pic épeichette
- Autour des palombes
- Cincle plongeur



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



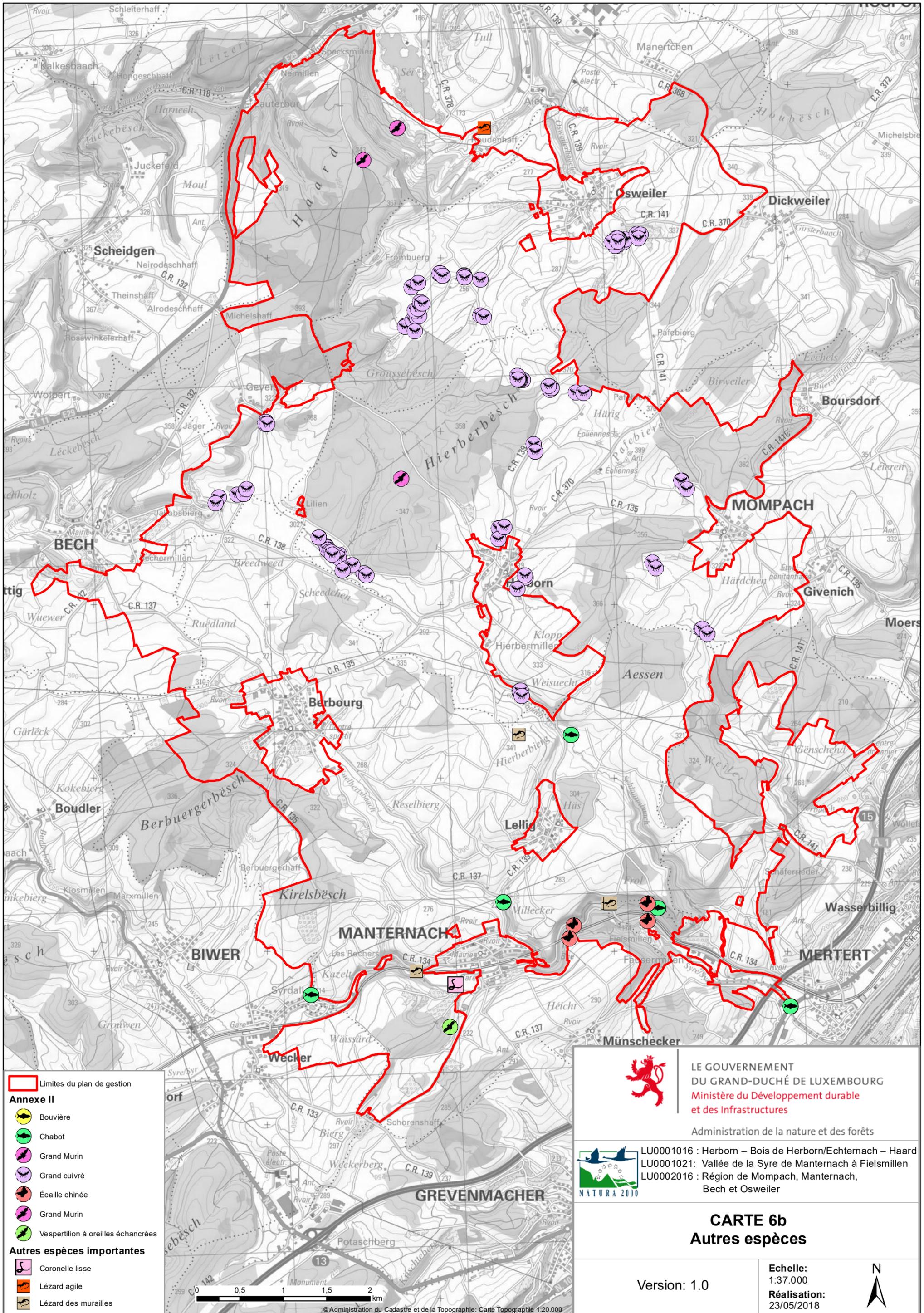
LU0001016 : Herborn – Bois de Herborn/Echternach – Haard  
LU0001021: Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen  
LU0002016 : Région de Mompach, Manternach, Bech et Osweiler

**CARTE 6a**  
**Oiseaux**

Version: 1.0

Echelle:  
1:37.000  
Réalisation:  
23/05/2018





Limites du plan de gestion

**Annexe II**

- Bouvière
- Chabot
- Grand Murin
- Grand cuivré
- Écaille chinée
- Grand Murin
- Vespertilion à oreilles échanquées

**Autres espèces importantes**

- Coronelle lisse
- Lézard agile
- Lézard des murailles



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



LU0001016 : Herborn – Bois de Herborn/Echternach – Haard  
LU0001021: Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen  
LU0002016 : Région de Mompach, Manternach,  
Bech et Osweiler

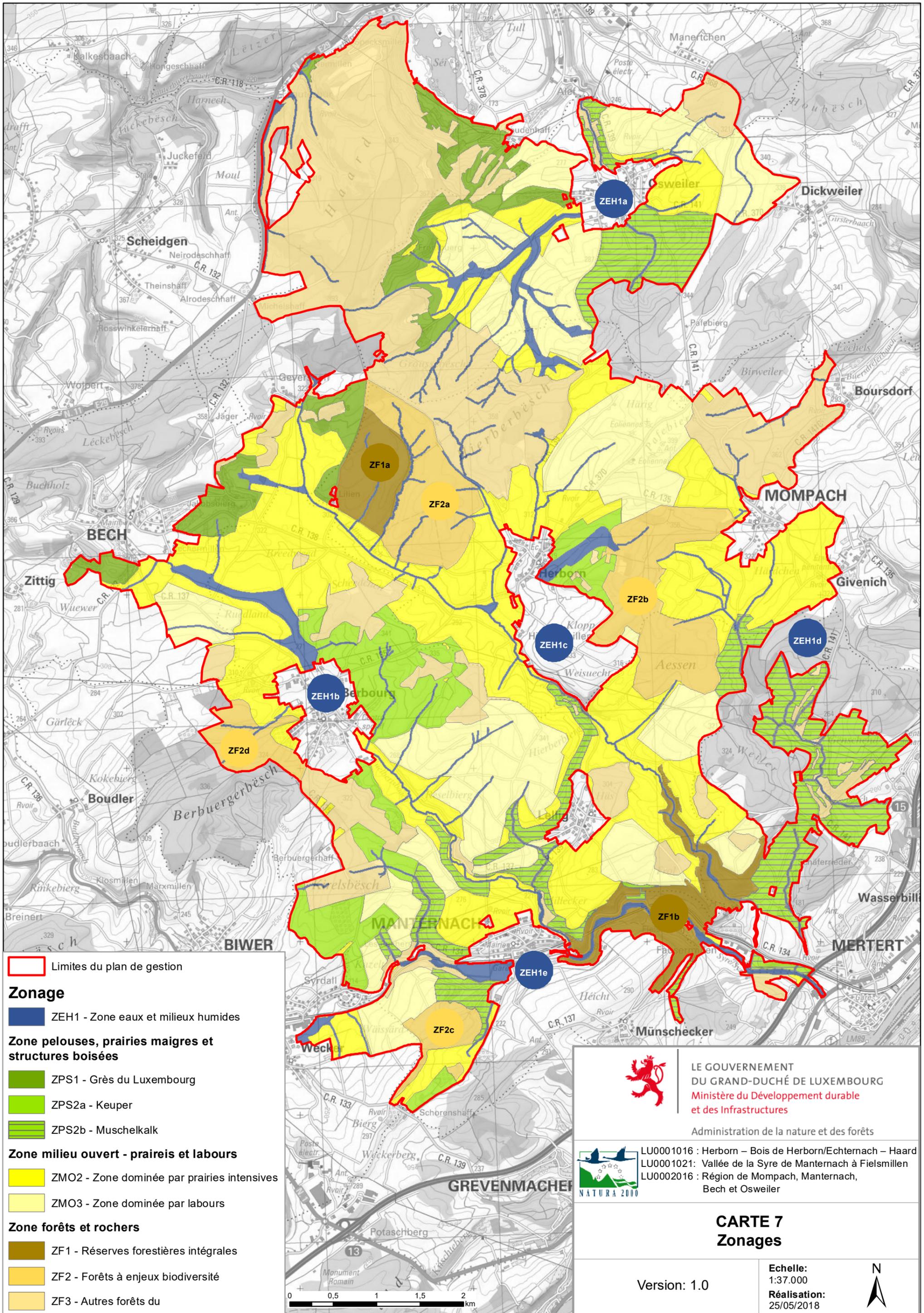
**CARTE 6b**  
**Autres espèces**

Version: 1.0

Echelle:  
1:37.000  
Réalisation:  
23/05/2018



©Administration du Cadastre et de la Topographie: Carte Topographie 1:20.000



Limites du plan de gestion

**Zonage**

ZE H1 - Zone eaux et milieux humides

**Zone pelouses, prairies maigres et structures boisées**

ZPS1 - Grès du Luxembourg

ZPS2a - Keuper

ZPS2b - Muschelkalk

**Zone milieu ouvert - prairies et labours**

ZMO2 - Zone dominée par prairies intensives

ZMO3 - Zone dominée par labours

**Zone forêts et rochers**

ZF1 - Réserves forestières intégrales

ZF2 - Forêts à enjeux biodiversité

ZF3 - Autres forêts du



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



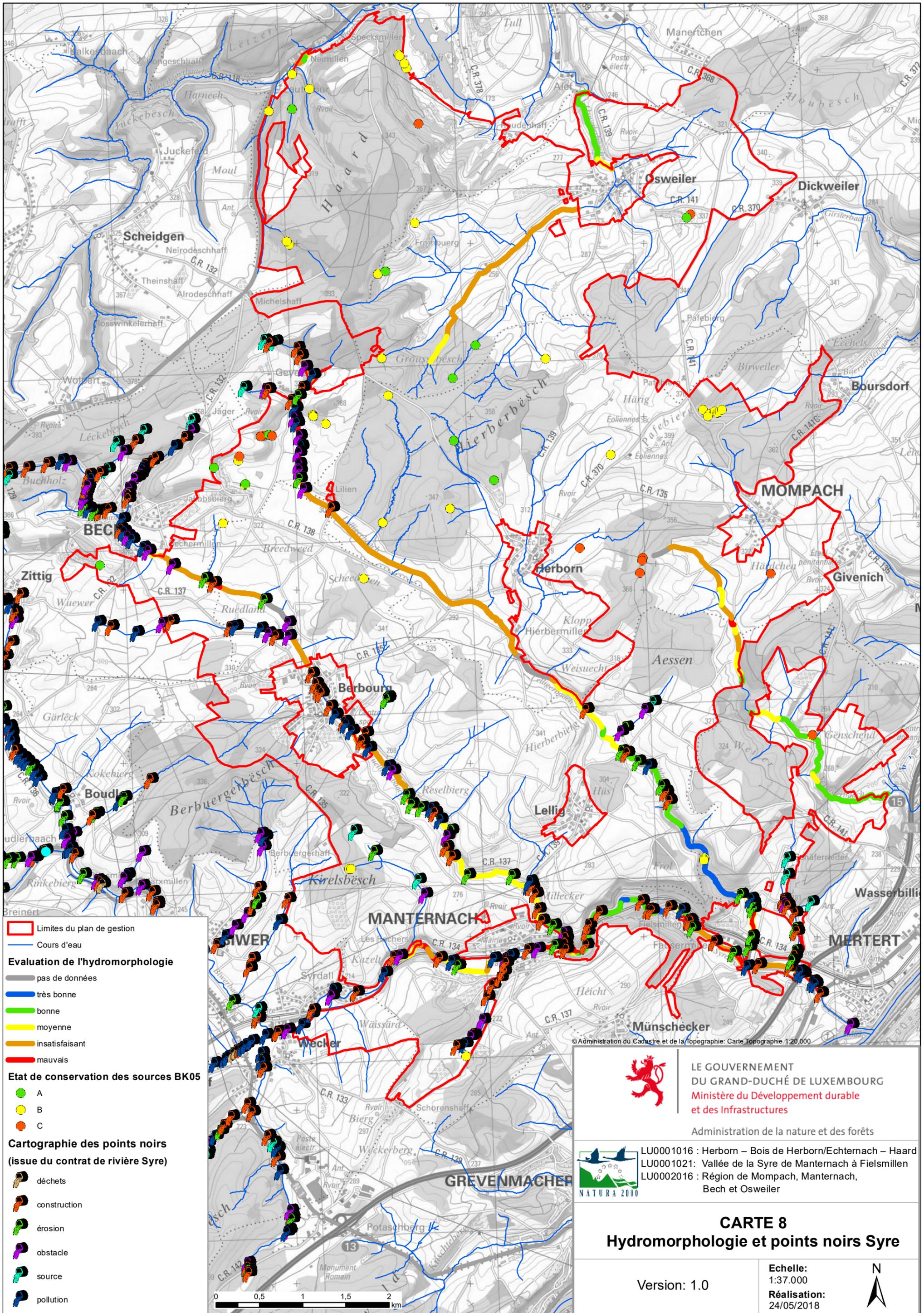
LU0001016 : Herborn – Bois de Herborn/Echternach – Haard  
LU0001021: Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen  
LU0002016 : Région de Mompach, Manternach, Bech et Osweiler

**CARTE 7  
Zonages**

Version: 1.0

Echelle:  
1:37.000  
Réalisation:  
25/05/2018





**Limites du plan de gestion**  
 — Cours d'eau

**Evaluation de l'hydromorphologie**

- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisant
- mauvais

**Etat de conservation des sources BK05**

- A
- B
- C

**Cartographie des points noirs (issue du contrat de rivière Syrre)**

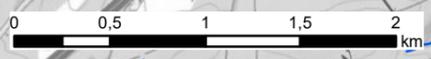
- déchets
- construction
- érosion
- obstacle
- source
- pollution

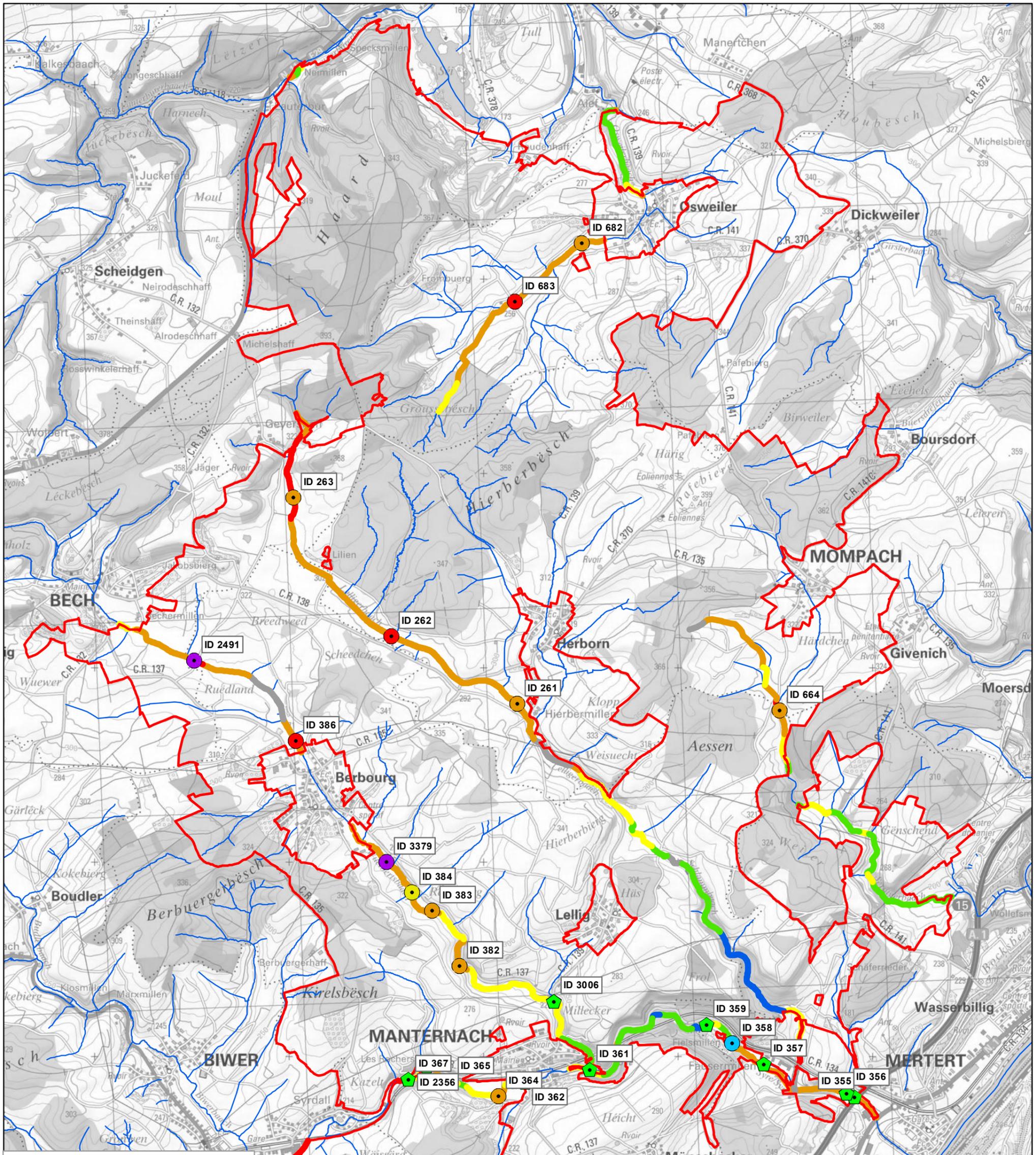

**LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**  
 Ministère du Développement durable et des Infrastructures  
 Administration de la nature et des forêts


 LU0001016 : Herborn – Bois de Herborn/Echternach – Haard  
 LU0001021 : Vallée de la Syrre de Manternach à Fielsmillen  
 LU0002016 : Région de Mompach, Manternach, Bech et Osweiler

**CARTE 8**  
**Hydromorphologie et points noirs Syrre**

Version: 1.0  
 Echelle: 1:37.000  
 Réalisation: 24/05/2018





**Limites du plan de gestion**

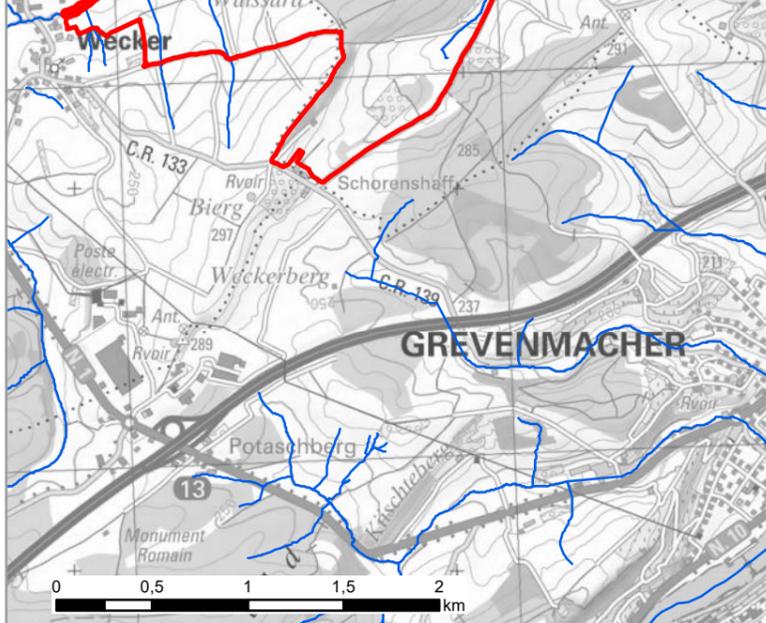
— Cours d'eau

**Mesures DCE**

- HY I.2 Dispositif de montaison des poissons
- HY II.3 Nivelier les berges consolidées
- HY II.4 Nivelier les berges non-consolidées
- HY II.5 Elimination de déficiences au lit de rivière
- HY II.8 Elargissement du lit
- HY II.10 Mesures légères

**Evaluation de l'hydromorphologie**

- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisant
- mauvais



Administration du Cadastre et de la Topographie. Carte Topographie 1:20.000

**LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**  
Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

LU0001016 : Herborn – Bois de Herborn/Echternach – Haard  
LU0001021: Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen  
LU0002016 : Région de Mompach, Manternach, Bech et Osweiler

**CARTE 9**  
**Mesures DCE**

Version: 1.0

Echelle: 1:37.000  
Réalisation: 25/05/2018

N